

Séance du 26 novembre 2024 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX, Conseiller municipal

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 23444 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024 | p. 23445 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23445 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 23445 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 23447 |
| 6) Election - Présidence de la Commission urbanisme en remplacement de Madame MASE | p. 23447 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|--|----------|
| 7) Campagne de réfection des routes 2025-2030 – Crédit d'étude de Fr. 29'000.00 (projet de délibération 2441) | p. 23448 |
| 8) Assainissement des réseaux d'évacuation des eaux de l'avenue des Grandes-Communes – Crédit d'étude de Fr. 191'000.00 (projet de délibération 2442) | p. 23452 |
| 9) Groupement intercommunal de protection civile « ORPC Lancy-Cressy » Retrait de la commune de Confignon et modification du nom et des statuts du groupement (projet de délibération 2438) | p. 23455 |
| 10) Parc de la Mairie – Rénovation et installation de toilettes publiques autonettoyantes, rénovation des toitures des dépôts de la Bordière Crédit de Fr. 200'500.00 (projet de délibération 2443) | p. 23459 |
| 11) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1720) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2025, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2439) | |

Rapporteur : Monsieur Romain GAUTHIER p. 23462

PROJETS DE MOTION

- | | |
|---|----------|
| 12) Création d'un lieu d'accueil pour les enfants de 4 à 8 ans, le mercredi (projet de motion 422) | p. 23466 |
| 13) Nouvelle maison de quartier dans le futur quartier des Moraines-du-Rhône (projet de motion 423) | p. 23471 |
| 14) Pour une prévention des incendies bénéficiant à tous (projet de motion 424) | p. 23480 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|--|----------|
| 15) ACG - Décision de l'AG du 16 octobre 2024 concernant :
- l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 1'000'000 de francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée | p. 23487 |
| 16) Propositions individuelles et questions | p. 23487 |

Le Président
Luc ABBE-DECARROUX

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, GIROUD, ISABELLA VALENZI, KELLER, LANCE PASQUIER, MARTINEZ CARABALLO, MASE, MJAKI, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, A. VESELI, ZARLASHT, ZYRAFETE, Conseillères municipales

Messieurs L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CUENOUD, FUSCO, GAUTHIER, JEBBARI, PASCHE, PRAT, RITTER, C. SANTARELLI, T. SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Messieurs, E. ABBE-DECARROUX, MOSCHELLA, PALMAN, VESELI
Conseillers municipaux

Absent-e-s :

Assistent à la

séance : Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, Madame Anne KLEINER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (PLR) : On va commencer notre séance. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, Madame Anne KLEINER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale et Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Messieurs E. ABBE-DECARROUX. M.VESELI, M. PALMAN, D. MOSCHELLA. Madame LANCE PASQUIER arrivera également avec une petite demi-heure de retard et c'est le cas également pour Monsieur GAUTHIER.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (PLR) : Dans ce contexte, je vous propose une petite modification de l'ordre du jour. Il ne s'agit pas de rajouter un point, mais simplement intervertir un point pour permettre, à sa demande également, à Monsieur GAUTHIER rapporteur de la Commission des finances, de pouvoir le faire. Et donc de mettre le point 9 à la place du point 11. Si vous le voulez bien.

De toute façon c'est comme ça que je le décide, je ne vais pas faire voter pour cette modification de l'ordre du jour sous réserve de cette petite modification, je dirais, de rang. Je vous demande si vous avez des oppositions sur l'ordre du jour ?

Non mais le point 9 à la place du 11. Et on remonte les deux autres points. Donc le point 10 devient le point 9 et le point 11 devient le point 10.

Y a-t-il des oppositions sur cet ordre du jour ? Ça n'a pas l'air d'être le cas, donc je vous remercie, il est approuvé.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024

Le Président (PLR) : Y a-t-il des oppositions, des remarques ? Ça ne semble pas être le cas, il est approuvé donc à l'unanimité. Je vous remercie.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (PLR) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/143 de Monsieur CUENOUD « Suivi de la motion 398 concernant la préservation des populations de deux espèces d'orchidées légalement protégées. »

Information : Madame Zora MASE siège désormais en indépendante.

Vous trouverez sur Cmnet un courrier de l'association Onex Village concernant la circulation dans le village, la crèche Butini et les poubelles ainsi qu'un courrier de réponse du Département des affaires étrangères concernant la résolution « Stop au massacre à Gaza ! ».

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (PLR) : C'est à vous Madame YUNUS EBENER.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Alors je souhaitais répondre à une question posée par Monsieur Mursel VESELI, bon même s'il n'est pas présent, il aura l'occasion de lire et d'écouter sa réponse.

Il avait posé une question concernant la qualité des terrains de foot sur notre commune. Et le problème que cela pose concernant le stade municipal durant la mauvaise saison. Et si on pouvait améliorer la situation.

Alors on s'est penché, le Conseil administratif s'est penché sur cette question. Et en effet, on est dans une situation délicate concernant ce sujet, parce qu'au vu de l'âge de ces surfaces, donc 55 ans pour le terrain A du stade municipal et 34 ans pour le terrain François-Chavaz et leur utilisation tout de même soutenue par nos joueurs, et bien ça a amené comme conséquence que ces terrains ont perdu les caractéristiques d'un terrain de sport, c'est-à-dire leur perméabilité.

La perméabilité des deux terrains en pelouse est quasiment nulle. Donc évidemment que ça implique qu'en période d'humidité, et bien ces terrains sont saturés d'eau et deviennent rapidement impraticables, ce qui réduit bien entendu le créneau disponible comme le regrettait Monsieur VESELI.

Et finalement, la seule solution permettant d'obtenir une amélioration significative de la situation, c'est une réfection complète des deux terrains. Alors soit on les maintient en gazon naturel, soit en gazon synthétique. Mais une réflexion est menée sur le sujet.

Et puis on a poussé la réflexion plus loin, on a aussi réfléchi sur le terrain champêtre situé le long de la route de Loëx. Et en fait, c'est un terrain qui appartient à la Fondation des Évaux qui le met à disposition de la Ville d'Onex.

Et donc voilà, on a étudié les différents scénarios de ces terrains et on a vu que le nombre de créneaux de jeux qu'offre chacun de ces scénarios va évoluer. Et on a des échanges aussi qui ont été initiés avec la Fondation des Évaux pour tester la faisabilité de ces différents scénarios.

Donc lorsqu'on aura terminé toutes les consultations, et bien le Conseil administratif aura toutes les données nécessaires pour venir vous faire une présentation et de demander surtout un crédit d'étude pour concrétiser tout cela.

Maintenant pour répondre à la question de Madame GIROUD concernant vélo partage. Et bien, les bons ont été très bien utilisés. On avait au budget Fr. 700.00 dans le budget de fonctionnement du Secteur développement durable. Et cette opération va être reconduite parce que ça a été un franc succès.

Par contre nous n'avons pas les moyens de connaître la population qui utilise ces bons, ni si cette action est suivie d'une transition modale. Et c'était les deux questions qui avaient été posées. Voilà, merci.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord j'aimerais vous revenir sur les différents sujets qui sont en cours de réponse auprès des services. Nous avons un certain retard sur quelques-unes d'entre elles et je vous prie de nous en excuser.

Je voulais notamment revenir sur la motion concernant l'accueil des jeunes à la Maison onésienne durant les week-ends et la période estivale. Alors le Conseil administratif est favorable à ouvrir plus cette Maison onésienne, mais ça a forcément un impact important sur le budget parce que les week-ends et la période estivale ne pourraient pas être assurés sans avoir des ressources supplémentaires.

Et nous sommes actuellement dans l'analyse du nombre de ces ressources. Ça prend un peu de temps. Je vous prie de nous en excuser. Mais on va vous arriver avec une réponse dans le courant du mois de janvier, je l'espère fermement.

Concernant les événements, je voulais attirer votre attention sur la fête de l'Escalade qui va se dérouler le vendredi 6 décembre devant notre maison de quartier, la Maison onésienne et vous y êtes tous très chaleureusement invités.

Vous avez sans doute observé que la piscine est fermée pour la seconde fois depuis le dimanche 17 novembre. En effet, il y a une conduite qui a sauté et nous avons de nombreux travaux à refaire. Nous faisons actuellement que l'urgent. Le reste est étudié dans le cadre de l'étude qui a été votée il y a quelques mois de votre côté.

Ces travaux urgents devraient s'achever à la fin de la semaine et la piscine va de nouveau pouvoir être réouverte.

Enfin, aux spectacles onésiens, nous avons trois spectacles qui nous attendent d'ici la fin de l'année. Avec un humoriste qui joue ce soir et demain, Panayotis Pascot, c'est un jeune humoriste montant que je vous invite vraiment à aller entendre si vous avez envie de vous détendre.

Pour les familles, ce dimanche 1^{er} décembre à 11h et 16h, un concert pour les enfants avec K, le chanteur. Et je signale la pièce de théâtre du jeudi 5 décembre sur la base d'un livre de Nicolas Bouvier, l'Usage du monde. Mais ce spectacle est complet. Je vous remercie Monsieur le Président.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (PLR) : Avez-vous des questions, des remarques sur les points 3 et 4 ? Ça ne semble pas être le cas.

6) Election - Présidence de la Commission urbanisme en remplacement de Madame MASE

Le Président (PLR) : Y a-t-il des candidats ? Oui Madame, je vous donne tout de suite la parole. Madame SCHMIDT-MESSINA.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste présente Monsieur STURCHIO Patrick.

Le Président (PLR) : Merci. Y a-t-il d'autres candidats ? Ça ne semble pas être le cas. Donc je vous propose que nous l'applaudissions pour accepter sa présidence.

Est élu à la présidence de la Commission urbanisme Monsieur STURCHIO.

7) Campagne de réfection des routes 2025-2030 – Crédit d'étude de Fr. 29'000.00
(projet de délibération 2441)

Le Président (PLR) :

Madame la Maire vous avez la parole.

Mme la Maire :

Merci, Monsieur le Président. Alors concernant ce projet de délibération, comme vous le savez certainement, les municipalités sont responsables des entretiens des voies publiques communales.

Et actuellement, à Onex, le budget de fonctionnement correspond à des interventions succinctes et des interventions urgentes. Nous souhaitons maintenant préserver un bon niveau de qualité des chaussées. Et ce qui est indispensable, c'est de mettre en œuvre un processus planifié de renouvellement de ces revêtements.

Et c'est pour ça que nous vous proposons de mettre en place une campagne de réfection des chaussées qui puisse s'étaler sur les cinq prochaines années. Et pour pouvoir faire cela, et bien il faut qu'on procède à une étude globale de l'état de nos chaussées.

Sans un entretien régulier, avec le trafic et le temps, et bien ces deux facteurs conduisent à une dégradation de nos chaussées. Et plus la chaussée est dégradée, plus l'effort financier nécessaire est considérable dans un entretien tardif qui entraîne des dépenses importantes.

Et ce qu'on constate aussi, c'est que ces dépenses peuvent parfois atteindre 20 fois le montant qu'un entretien préventif permettrait. Donc je voulais juste quand même vous faire un peu un point de situation concernant les 15 dernières années.

En 2010, il y a eu un projet de délibération pour cinq routes communales. En 2013, un crédit d'étude pour six tronçons. Et c'est dans ce crédit d'étude qu'on s'est rendu compte qu'il y avait un certain nombre de routes, Gros-Chêne, l'avenue des Grandes Communes, qui ne supportaient pas en fait la charge qui leur était soumise.

Et c'est pour ça qu'en 2016, il y a eu un crédit de travaux pour ces six tronçons. Et puis lors de cette législature, en 2022, vous avez voté un crédit cadre qui permet de financer des travaux de réfection présentant d'importantes dégradations.

Alors aujourd'hui, nous souhaitons... nous vous présentons ce projet qui consiste en une étude globale de l'état du réseau routier de la commune, et tout ça en vue d'une planification pour 2025/2030 des réfections de nos routes.

Cette étude apporte un certain nombre d'avantages, par exemple l'amélioration, bien entendu, de la sécurité routière ce qui diminue le risque d'accidents, mais aussi l'amélioration du confort des voyageurs et des riverains parce qu'il y aura une baisse des nuisances sonores vu que le béton qui sera mis en place ça sera du béton phono absorbant.

Donc l'objectif de cette étude est dans un premier temps, d'établir un état des lieux précis du réseau routier pour définir aussi les priorités des interventions. Donc l'idée c'est de hiérarchiser les interventions en fonction de l'urgence, d'établir une estimation budgétaire sur le sujet, c'est-à-dire un chiffrage précis des travaux qui permet de planifier les investissements sur plusieurs années.

Et puis une fois que cette étude est achevée, et bien je viendrais avec un nouveau projet de délibération qui sera soumis à votre conseil et qui pourra permettre de préparer la suite et de voir pour chaque chaussée, quelle charge cela comprend. Voilà, merci.

Le Président (PLR) : Merci Madame la Maire. Je dois faire une petite correction et m'excuser. J'ai oublié de vous demander s'il y avait des oppositions à son entrée en matière. Y a-t-il des oppositions à son entrée... donc on rembobine. On ne va pas remettre la bande après mais je rembobine.

Donc je vois qu'il n'y a pas d'opposition à son entrée en matière. Je vous remercie. Donc le débat est ouvert. Y a-t-il des... Monsieur AMBORD vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Au niveau, quand vous dites que ça absorbe le bruit. Parce qu'on sait qu'à partir d'un certain kilométrage le bruit on ne peut plus l'absorber parce que l'asphalte avec le pneu ça fait... même pour une voiture électrique qui ira à 100km/h par exemple, ça ferait le même bruit qu'une voiture à essence par exemple. Donc au niveau du bruit, c'est calculé comment ?

Je disais quand une voiture roule sur l'asphalte, vous dites qu'elle insonorise le bruit non ? La nouvelle route qu'on a le projet de mettre en place. Jusqu'à quel kilométrage ça insonorise ?

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. En fait, de toute façon maintenant c'est obligatoire, c'est dans la loi qu'on est obligé de mettre du béton phono absorbant.

Maintenant, la cité on va mettre en place le 30km/h. On va étendre ça à ce niveau-là. Donc personne ne roulera jamais à 100km/h. Mais maintenant, jusqu'à... enfin au niveau légal, après des gens peuvent être dans l'illégalité et dépasser ce qu'ils n'ont pas le droit de faire.

Mais maintenant techniquement, jusqu'à combien... malheureusement je ne peux pas vous répondre à cette question. Mais en tout cas, ça va devenir 30km/h et puis le phono absorbant est obligatoire.

M. RITTER EVLJ) : Merci, Monsieur le Président. Je vais répondre à cette question parce que je connais un petit peu. Je travaille dans le domaine. Alors plus la vitesse est élevée, plus l'effet est meilleur parce qu'en fait le phono absorbant absorbe que le bruit des pneus pas le bruit des moteurs.

Donc de ce fait-là, vu qu'en roulant lentement, le bruit de moteur est faible, le bruit des pneus est faible pardon. On ne va pas beaucoup l'enlever. Mais c'est toujours un effet positif en tout cas.

Bref ma question était tout autre. Je voulais savoir quand on parle des réfections des routes, on parlait aussi des réfections des trottoirs ? Ou seulement de la chaussée ? D'accord, je vous remercie.

Donc notre groupe va voter favorablement sur le siège ce projet de délibération qui est absolument nécessaire à certains endroits. Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc ce projet de délibération répond à plusieurs enjeux qui ont été déjà cités, notamment l'amélioration de la sécurité routière, la durabilité de nos infrastructures, le confort des usagers et des riverains, donc ça a été évoqué par la mise en place de phono absorbant, et puis la valorisation de notre patrimoine communal.

Donc cet entretien des routes s'inscrit pleinement dans une démarche d'amélioration continue, de gestion durable de nos infrastructures. Donc le groupe Socialiste propose que ces études puissent prendre en considération, comme cela a été dit, les trottoirs et puis pas seulement également des éventuelles évolutions des voies de circulation pour favoriser la mobilité douce de manière générale.

Donc c'est pour ces raisons que nous votons également favorablement sur ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme KELLER : Merci, Monsieur le Président. Moi j'ai juste une simple question financière vu qu'on est au mois de novembre. Est-ce que quelque chose sur ce sujet, sur ce projet-là a été mis au budget pour l'année prochaine ? Si oui, combien ? Si non, pourquoi ? Merci Monsieur le Président.

Mme MARTINEZ CARABALLO (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Pour toutes les raisons citées, nous voterons oui sur le siège.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je tenais à remercier les conseillers municipaux de voter ce projet. En effet, nous on a pas mal de demandes de la population en particulier des aînés par rapport aux trottoirs où ce n'est pas forcément évident pour eux, surtout quand on a un certain âge et qu'on a un déambulateur, et ça ils vont apprécier.

Donc là, vous voter un projet d'étude et puis après l'année prochaine, on reviendra avec un projet de délibération pour les investissements. Donc on a mis au budget, dans la ligne, des investissements par rapport aux routes.

Le Président (PLR) : Merci Madame YUNUS EBENER. La parole n'étant plus demandée, je vous propose de passer à la lecture des invites. (Lecture). Merci Madame KELLER. Nous pouvons donc passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui votent oui, appuieront sur le +. Celles qui s'opposent, sur le -. Celles qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 24 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2441 est accepté par 24 oui (25 votants).

Délibération 2441 dont la teneur est la suivante :

« Vu la nécessité de conserver en bon état et l'obligation d'entretenir le patrimoine routier

Vu les dégradations subies par les chaussées suite aux multiples sollicitations et la mise en œuvre toujours plus fréquente de réfections ponctuelles

Vu le besoin de planifier les réfections de nos routes à moyen terme

Vu la délibération 2372 du 13 septembre 2022 ouvrant un crédit de Fr. 280'000.00 destiné à la réfection ponctuelle des chaussées et des trottoirs

Vu la loi cantonale sur les routes (L 1 10)

Vu l'ordonnance sur la protection contre le bruit

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 24 oui sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *De procéder à une étude globale de l'état du réseau routier en vue de la campagne de réfection des routes de la Ville d'Onex de 2025 à 2030 ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 29'000.00 destiné à cette étude ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 29'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude. »*

* * *

8) Assainissement des réseaux d'évacuation des eaux de l'avenue des Grandes-Communes – Crédit d'étude de Fr. 191'000.00 (projet de délibération 2442)

Le Président (PLR) : Quelqu'un est-il opposé à son entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, je peux donc repasser la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors voilà je reviens et je vais revenir régulièrement concernant ce projet de la Voie Verte. Donc la Voie Verte, une voie de mobilité douce en site propre.

Je vous rappelle juste le trajet. Quand on parle de la Voie Verte, on va dire la Voie Verte Bernex-Genève. Donc la Voie Verte elle va traverser Bernex, Confignon, Onex, Lancy pour arriver en Ville de Genève.

Et concernant notre commune, cette Voie Verte elle va permettre de requalifier l'avenue des Grandes-Communes. Et dans cette requalification, et bien il va y avoir une remise en état aussi du réseau d'assainissement, comme je vous en avais parlé déjà précédemment.

Les travaux de la Voie Verte sont prévus en 2027/2030. Vous le savez, on est tenu par un calendrier les cinq communes en lien avec nos demandes de subventions au niveau cantonal mais aussi au niveau fédéral.

Et puis ce que l'on souhaitait, c'était de profiter de ces travaux, de fouilles et de réaménagements pour aussi réaliser la réfection des collecteurs du réseau secondaire de cet axe.

Vous savez que le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement se fait par les Services industriels genevois. Et les SIG ont constaté des défauts sur des sites spécifiques. Et donc le but de cette demande, c'est aussi d'étudier et de reconstruire les réseaux secondaires des eaux pluviales et des eaux usées dans ce périmètre d'ici 2030.

Et donc cette étude de faisabilité nous avons un mandat global qui a été confié à VIVA, après une procédure de mise en concurrence conforme aux AIMP. Et en fait, je vous avais déjà présenté un projet de délibération que vous avez voté en février de cette année et qui indique dans son exposé des motifs que c'est le groupement VIVA qui s'occupe des collecteurs.

Et en fait, le Canton dans un premier temps était dans la boucle, donc la phase d'avant-projet qui s'appelle CIA 31 a été adjugée par le canton à VIVA et puis les autres phases dont les communes doivent s'occuper, les cinq communes, on parle des phases CIA 32, 33, 41 puis par la suite il va y avoir aussi 51, 52, 53, eux, ils sont adjugés à VIVA aussi.

Alors l'idée c'est que ce qui est prévu c'est de déplacer les réseaux usés... des eaux usées pardon, des eaux pluviales secondaires, au sud de l'avenue des Grandes-Communes, pour faciliter non seulement la maintenance, mais aussi pour permettre aux arbres qu'on plantera tout au long de la Voie Verte de s'étaler et aux racines de s'épanouir. Voilà, merci pour votre attention.

Arrivée de Monsieur GAUTHIER à 19 heures 30

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je salue ce projet qui est tout à fait sensé et qui permet par le déplacement de ces canalisations de gagner de

l'espace pour avoir des arbres en pleine terre, contrairement au projet qui sont sur des dalles en béton de parking. Donc ça me réjouit d'avoir fait un projet qui soit sensé par rapport à la durabilité.

Par contre, je me pose la question par rapport aux raccordements avec l'autre projet qu'on a, c'est la réfection des chambres et puis des canalisations pour le ruisseau des Bois-Carrien. J'espère que ça sera coordonné parce que si on fait des travaux de façon, comment dire, saucissonnée, je n'aimerais pas qu'on ait des dépenses supplémentaires pour refaire ce qu'on vient de faire pour le Bois-Carrien ou ce qu'on fera avant généralement.

Donc dans la mesure du possible, de coordonner et de faire en même temps ces travaux d'assainissement de tuyaux d'eau pour qu'on ne fasse pas des trous deux fois et qu'on ne change pas les regards qu'on vient de mettre. Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc en effet le PGE met en évidence certains défauts sur ce réseau d'assainissement et qui doit être refait. Donc une intervention est nécessaire sur ces collecteurs.

J'ai juste une question. Dans l'exposé des motifs, il y avait comme quoi le fond intercommunal d'assainissement prendrait en charge ces travaux. Par contre ce n'était pas clair. C'est a priori, et puis à vérifier. Donc on souhaite juste que ce point soit clarifié.

Et puis bien évidemment, nous soutenons ce projet de délibération. C'est vraiment nécessaire de refaire ces collecteurs. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Oui alors merci d'attirer... Monsieur SUCHET, d'attirer notre attention sur le sujet. Mais bien entendu qu'on fera évidemment le nécessaire pour coordonner tout cela. Le Service de l'aménagement est attentif à ça. Et maintenant, suite à votre vote, on a pu engager une deuxième personne, une deuxième ingénieure et on suit ces travaux de près.

Et puis concernant le FI, oui alors on bénéficie le FI mais enfin c'est... on ne peut pas politiquement... c'est délicat de dire on va... parce qu'il faut quand même faire la demande, la démarche. Et c'est pour ça on rajoute en principe.

Mais oui ce fond est fait exprès pour ce genre de travaux. Mais on ne va pas être trop arrogant et mettre la charrue avant les bœufs. Voilà c'est pour ça on inscrit de cette manière.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. C'était pour dire que notre groupe soutient ce projet aussi. On va voter ce crédit d'étude sur le siège. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Désolé, j'ai deux machines devant moi, je me suis trompée. Je vais faire original. On remercie la conseillère administrative pour ce projet qu'on soutient évidemment et on se réjouit de cette Voie Verte et qu'elle soit complète en intégrant aussi toutes les questions d'assainissement des réseaux d'évacuation d'eau. Et on le votera sur le siège. Merci.

Le Président (PLR) : Merci pour vos commentaires. La parole n'étant plus demandée, je vous propose de passer à la lecture des invites. Madame KELLER, c'est à vous. Madame KELLER vous avez la parole. [Lecture]. Merci Madame KELLER. Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui votent oui, appuieront sur le +. Celles qui s'opposent, sur le -. Celles qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 25 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2442 est accepté par 25 oui (26 votants).

Délibération 2442 dont la teneur est la suivante :

«Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5

Vu le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013

Vu le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement par les Services industriels de Genève (SIG) et les rapports y relatifs

Vu les défauts constatés sur des sites spécifiques du réseau lors des visites effectuées par SIG

Vu la délibération 2416 du 27 février 2024 ouvrant un crédit de Fr. 1'245'000.00 destiné à l'étude du projet de Voie verte Bernex-Bâtie sur le périmètre de la commune d'Onex et l'engagement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De procéder à une étude pour la remise en état du réseau d'assainissement de l'avenue des Grandes-Communes ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 191'000.00 destiné à cette étude ;*

3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 191'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude ;*
7. *De prendre note que le montant effectivement dépensé pour cette étude sera remboursé en grande partie [ratio encore à valider] par le Fonds intercommunal d'assainissement.»*

* * *

9) Groupement intercommunal de protection civile « ORPC Lancy-Cressy » - Retrait de la commune de Confignon et modification du nom et des statuts du groupement [projet de délibération 2438]

Le Président (PLR) : Y a-t-il des personnes qui s'opposent à son entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Donc je peux donner la parole et je donne tout de suite la parole à Madame KLEINER.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. En l'absence de Monsieur PASQUIER, qui supervise les pompiers, je vais juste rapidement présenter donc cette délibération.

Compte tenu d'un changement de membre, nous sommes contraints de soumettre selon la loi des institutions autonomes communales et intercommunales de droit public de soumettre à votre approbation tout changement concernant les groupes intercommunaux.

Donc là, il s'agit de vous annoncer le retrait de la commune de Confignon dans le groupement des pompiers, et donc d'un changement de nom. Et finalement, il n'y a pas grand-chose à discuter parce que ce n'est pas notre choix de les voir faire partie du groupement ou pas, c'est le leur.

Ils ont décidé de sortir du groupement et donc on va continuer sans eux. Et nous soumettons à votre approbation ce changement. Merci Monsieur le Président.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Nous avons deux questions. Tout d'abord, nous aurions aimé avoir des informations sur les raisons qui ont conduit Confignon à se retirer ?

Et deuxièmement, nous souhaiterions savoir si des implications financières sont à attendre pour la commune d'Onex suite à ce retrait ? Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai la même question que mon collègue à savoir les raisons pour lesquelles Confignon a quitté. Et je voulais connaître aussi la plus-value de cette union enfin celle qui reste avec Bernex, si c'est vraiment nécessaire d'avoir cette union ? Voilà, merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais savoir si le retrait de la commune de Confignon a des conséquences financières pas directement comme mes préopinants, mais par rapport à l'article 30 alinéa 3 de l'ancien texte qui dit que la commune qui se retire paie au groupement un dédommagement partiel fixé d'un commun accord, etc.

Est-ce qu'ils ont payé quelque chose pour sortir ? Et combien ? Parce qu'effectivement il y avait une clause... alors je comprends bien que cet article le nouveau texte il y en a plus que deux, il est supprimé... parce que c'est un divorce un peu. Il n'y a plus rien à répartir avec les anciens.

Donc je comprends bien que cet article soit supprimé mais qu'en est-il de la situation actuelle ? Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Écoutez, on nous fait voter sur quelque chose qui de toute façon est inéluctable. Alors je veux bien voter oui ou non, si je vote non ça ne change rien du tout.

Mais je pense que c'est vrai certain de mes collègues se posent des questions qu'on pourrait peut-être éviter mais savoir pourquoi Confignon s'en va, peut-être qu'ils diront que ça ne nous regarde pas. Ça, ils ont le droit de le faire.

Par contre, nous de savoir éventuellement les implications financières que ça va engendrer pour les deux communes restantes, je pense que ça serait intéressant de le savoir.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Merci pour vos questions. C'est vrai que je prends au pied levé la délibération défendue normalement par Monsieur PASQUIER.

Toujours est-il que nous en avons discuté au Conseil administratif. La Commune de Confignon a un mécontentement dans le fonctionnement de ce groupement intercommunal qui est partagé avec deux grandes communes. Et elle estime, elle, qu'en tant que petite commune, elle n'a pas le même type de besoin que des grandes communes. C'est notamment un des arguments qui la fait se retirer.

Ce retrait est discuté depuis trois ans déjà. Et puis en fait, il n'y a pas une indemnité qui a été négociée mais plutôt un retrait qu'en 2024 alors que déjà en 2022 la Commune de Confignon évoquait ce retrait.

Et bien sûr qu'il va y avoir une incidence sur le prix mais pas significative dans la mesure où la Ville d'Onex et la Ville de Lancy sont des grandes communes par rapport à Confignon. Donc le partage se faisait en proportionnel.

Mais maintenant on n'en est pas là. Là ce qu'on vous soumet, c'est vraiment le changement de nom en fait de ce groupement intercommunal. Et puis bien sûr qu'au moment de voter les budgets, vous aurez une information plus détaillée sur le partage des finances qui se fera effectivement plus qu'à deux. Merci.

Peut-être que Monsieur PASQUIER qui arrive va vouloir rajouter quelque chose, je le laisse s'exprimer s'il le souhaite. Merci.

Arrivée de Madame LANCE-PASQUIER et Monsieur PASQUIER à 19 heures 42

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je souhaiterais excuser notre arrivée tardive, nous étions à une remise de prix de notre fils qui a gagné le meilleur prix pour la meilleure note de son apprentissage et la séance a quelque peu duré.

Mais grâce à la chaîne YouTube, j'ai pu suivre le début des débats en venant jusqu'ici. J'ai entendu vos questions qui sont tout à fait légitimes. Alors j'ai repris le dossier en cours de route depuis le début de l'année, c'est un dossier qui avait été déjà amorcé l'année dernière.

La Commune de Conflignon a plus d'attaches avec la Commune de Bernex et puis les autres communes rurales. Alors vous savez qu'il y avait le groupement régional de protection civile qui s'appelait Lancy-Cressy qui contient Lancy, Onex, et Conflignon.

Et puis il y avait eu quelques, effectivement, dysfonctionnements au sein de la sécurité de Lancy. Tout ceci a été remis en ordre. Il y a un nouveau responsable sécurité. On a repris l'ensemble de l'office régional de protection civile. Et c'est la Commune de Conflignon qui a émis le souhait de quitter en fait Lancy/Onex parce qu'elle a davantage de relations et de contact avec Bernex et les autres communes.

Donc elle a demandé à quitter officiellement le groupement ORPC et puis de rejoindre l'ORPC de la Champagne. Alors il y a tout un processus. Il fallait que le conseil soit d'accord. Il fallait que chacune des communes qui constituent l'office régional de protection civile de la Champagne soient également d'accord. Ceci a été fait avec des délibérations de chaque conseil municipal de ces différentes communes.

Et maintenant, nous devons faire la même chose. Lancy a voté la semaine dernière, sauf erreur, l'acceptation de cette modification avec le retrait de Conflignon. Et c'est le texte, le projet de délibération, de manière très formelle qui vous est soumis ce soir.

Alors ce n'était pas le fait que nous voulions plus Conflignon, c'est son choix, le choix des autorités de la Commune de Conflignon. Alors de fait, c'est l'office régional maintenant de la protection civile de Lancy/Onex. Nous avons donc changé le nom puisqu'il n'y a plus de raisons de s'appeler Cressy. Et ça nous paraît beaucoup plus lisible d'avoir un office de protection civile de Lancy/Onex.

Lancy est beaucoup mieux dotée en termes d'organisation pour gérer la protection civile. Donc ce sont eux qui supervisent aussi les activités d'Onex. Et puis on a un conseil de ce groupement intercommunal qui se réunit régulièrement.

Alors vous avez posé la question concernant les conséquences financières, bah oui il y en a. Elles vous ont été expliquées lors de la présentation du budget en commissions réunies et puis à la Commission des finances. Je n'ai plus le chiffre exact, mais je pourrai le trouver

si vous voulez quand on traitera le point du budget, je crois qu'on ne l'a pas encore traité pour vous communiquer le chiffre.

Et puis en ce qui concerne l'article 30, sauf erreur c'était la question de Monsieur SUCHET, concernant la convention de départ. Alors elle est en train de se réaliser. Alors bien entendu, il y a un inventaire qui se fait pour l'ensemble du matériel que dispose Confignon. Et Confignon doit décider s'il conserve ce matériel ou si c'est l'office régional de protection civile qui doit le récupérer.

Et puis on fera aussi également un solde à la fin des comptes 2024, mais pour cela on doit attendre 2024. Donc voilà en résumé. Je m'excuse je suis un peu essoufflé parce que j'ai couru pour venir jusqu'ici à temps.

Et ce qu'on vous propose ce soir, le Conseil administratif vous propose effectivement de suivre le processus d'une discussion qui a été amorcée déjà il y a plus d'une année pour valider la sortie de Confignon et puis profiter de l'opportunité de remettre les statuts à jour avec une nouvelle dénomination.

Maintenant si vous souhaitez avoir davantage d'informations, et bien on peut convoquer encore une séance de sécurité, la Commission de la sécurité pour avoir plus de détails ou plus d'explications dans le courant du mois de décembre. Mais à mon avis je reste à disposition pour toutes autres questions si nécessaire. Voilà Monsieur le Président, ce que je pouvais rajouter.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur PASQUIER. Y a-t-il des remarques suite aux explications à la fois de Madame KLEINER et de Monsieur PASQUIER ? Des questions ? Ça ne semble pas être le cas, donc je vais donner la parole à Madame KELLER pour les invites. [Lecture]. Merci Madame KELLER. Je vous propose donc de passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles qui s'opposent, sur le -. Celles qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 26 oui, l'unanimité comme depuis le début de ce conseil municipal, 26 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2438 est accepté par 26 oui (27 votants).

Délibération 2438 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'actuel Groupement intercommunal de protection civile entre les communes de Lancy, Confignon et Onex, dénommé «ORPC Lancy-Cressy»

Vu la décision de la commune de Confignon de se retirer dudit Groupement intercommunal

Vu les modifications à apporter au nom ainsi qu'aux statuts du Groupement intercommunal de protection civile suite à ce retrait

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre u et 52, alinéa 2

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL**d é c i d e :***à la majorité simple**par 26 oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *D'approuver le nouveau nom «ORPC Lancy-Onex» ainsi que les modifications apportées aux statuts du Groupement intercommunal de protection civile, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération ;*
2. *De fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 après validation par arrêté du Conseil d'Etat ;*
3. *De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Lancy. »*

* * *

10) Parc de la Mairie – Rénovation et installation de toilettes publiques autonettoyantes, rénovation des toitures des dépôts de la Bordière – Crédit de Fr. 200'500.00 [projet de délibération 2443]

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne ne s'oppose à l'entrée en matière ? Effectivement personne ne s'oppose à son entrée en matière. Donc on peut maintenant lancer le débat sur ce sujet. Qui souhaite prendre la parole ? Madame KLEINER, vous l'avez demandé.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Afin de vous expliquer ce projet qui est une rénovation des annexes la Bordière jouxtant la Mairie. Ce sont donc deux bâtiments dans lequel nous devons rénover les toitures dont une est en train de s'effondrer, vous avez dû voir sur les photos qu'elles sont assurées par des poteaux.

Et dans l'autre, nous souhaiterions profiter de cette rénovation pour y installer des toilettes publiques autonettoyantes. C'est une demande de plus en plus fréquente de la population de disposer de WC dans le parc de la Mairie, à d'autres endroits aussi, mais pour l'instant nous traitons déjà la question du parc de la Mairie.

Dans le parc de la Mairie, 24h/24, 7j/7, actuellement nous ouvrons les WC durant l'été. Et nous mandatons une équipe de nettoyeurs pour les tenir propres de façon que la population puisse bénéficier d'une bonne prestation.

Ces WC autonettoyants qui vous sont proposés seront donc... bénéficient donc d'un système autonettoyant, consomment relativement peu d'eau puisqu'une consommation habituelle est de l'ordre de 9 à 12 litres d'eau, pour ces WC-là ça sera 4.5 litres à chaque fois, avec le battant nettoyé, donc un système automatique.

Nous recommandons vraiment ce système autonettoyant qui nous libérera en fait de prestations de nettoyage et surtout qui nous permettent de mettre des WC à disposition tout le temps été comme hiver.

Nous avons renoncé pour le moment à envisager l'installation de panneaux solaires sur les toitures parce qu'il y a une étude globale qui est en cours pour voir quels sont les bâtiments les plus adaptés pour des installations de panneaux solaires.

Donc ce crédit de Fr. 200'500.00 vous est demandé ce soir et je vous propose une votation sur le siège parce que je pense que nous n'aurions pas grand-chose d'autre à vous expliquer bien que nous restons à disposition si vous le souhaitez en commission. Mais je vous propose tout de même de le voter sur le siège. Merci Monsieur le Président. Merci Mesdames et Messieurs.

M. CUENOUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc nous on avait mené une réflexion justement il y avait la question des panneaux solaires donc je vois que ça a été déjà étudié. Mais on aurait été intéressé aussi d'étudier la possibilité d'une récupération d'eau sur ce bâtiment.

Et notre première opinion était de demander un renvoi en commission. Maintenant j'imagine qu'on peut en parler et voilà ce que j'avais à dire. Merci.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Bonjour. Merci beaucoup Madame KLEINER d'avoir répondu à déjà une question. Que ces toilettes soient ouvertes 24h/24 et 7j/7, c'est fort agréable et surtout que je trouve qu'il n'y a pas assez de toilettes publiques sur la commune d'Onex.

J'avais une question. Faut que je mette mes lunettes pour la lire, excusez-moi. Est-ce qu'il y aura un entretien supplémentaire par rapport à ces toilettes ? Et aussi, parce que ce genre de toilettes qui existent en Ville de Genève surtout au bord du lac, et malheureusement ces toilettes sont très fréquemment en panne où les portes restent bloquées, ça veut dire qu'elles sont ouvertes mais qu'on ne peut pas les fermer.

Donc je sais que la Ville de Genève met un temps fou pour pouvoir les réparer. Il y a celles qui sont vers l'horloge fleurie et ça fait déjà deux mois que ces toilettes ne sont pas réparées à force on ne voit pas vraiment le sens. Donc voilà, merci beaucoup.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord concernant la mise en place de ces WC et la réparation du toit, je dois dire que ces deux bâtiments ne sont pas prévus pour être pérennes.

Dans la mesure où il y a un plan de cité qui est fait à Onex-Village et lorsque la salle communale, lorsque nous aurons le choix de la salle polyvalente qui aura été faite suite au concours, et bien le plan de site pourra avancer au niveau de l'Office du patrimoine.

Et il a déjà été négocié, la destruction de ces bâtiments. En attendant, le temps des services de l'administration n'est quand même pas court. On a vu que ce plan de site il a déjà été lancé en 2014, nous sommes en 2024 c'est pour ça qu'on a quand même décidé de mettre des WC parce que c'est vraiment une demande de la population et puis que finalement le nettoyage des WC c'est quand même près de Fr. 2'000.00 par mois avec une équipe qui passe régulièrement et qu'on les aura amortis en quelques années.

Concernant la fréquence des pannes, nous nous sommes renseignés là-dessus. Alors bien sûr que c'est que l'expérience qui peut vraiment indiquer ce qui va s'y passer. Mais nous avons prévu un contrat de maintenant annuel d'environ Fr. 800.00 pour entretenir ces WC.

La problématique se pose lorsqu'il y a du vandalisme. Et lorsqu'il y a du vandalisme, et bien la réparation est plus difficile à mettre en œuvre selon ce qui a été vandalisé. Mais en tout cas pour la maintenance régulière, nous avons prévu un contrat avec une société qui a la réputation de réagir très rapidement en cas de problèmes. Merci Monsieur le Président.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors tout d'abord je remercie l'administration pour ce projet. C'est vrai que j'ai eu l'occasion de les utiliser que ce soit vers l'école d'Uni-Mail ou vers le bord du lac ou même à la place Longemalle et puis bon je constate qu'il y a quand même des modèles différents. Certains sont un peu plus esthétiques que d'autres. Donc j'espère qu'on aura un modèle esthétique à Onex.

Et puis on ne va pas s'opposer ni à la votation sur le siège, ni à un éventuel renvoi en commission si ça serait demandé. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Madame GIROUD. Alors je reviens vers Monsieur CUENOUD. Souhaitez-vous demander un renvoi en commission ? Parce que... alors Monsieur STURCHIO vous avez la parole.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Oui le groupe Socialiste demande le renvoi en commission. On est quand même un peu étonné du coup que ça soit des toilettes provisoires et puis dépenser Fr. 200'000.00 pour justement des toilettes provisoires, même si c'est sur 2/3 ans, mérite questionnement avant de pouvoir nous déterminer. Donc on demande le renvoi en commission.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Moi c'était pour répondre au renvoi en commission. Donc notre groupe on va refuser ce renvoi en commission. Nous voterons ça sur le siège. Merci.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Si vous permettez, je voulais juste rassurer. Ce n'est pas 2/3 ans. C'est plutôt 5 à 8 ans.

Le Président (PLR) : Bien donc le renvoi en commission est demandé, nous allons donc voter sur le renvoi en commission. Celles et ceux qui sont pour le renvoi en commission, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles qui sont contre, le -. Le vote est lancé.

Voilà, première dissonance ce soir, par 17 oui le renvoi en commission est accepté. 0 abstention et 9 positions négatives sur le renvoi en commission. Le renvoi en commission est donc approuvé.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2443 est accepté par 17 oui, 9 non (26 votants).

11) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1720) - Approbation du budget de fonctionnement annuel 2025, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2439)
Rapporteur : Monsieur Romain GAUTHIER

Le Président (PLR) : Monsieur GAUTHIER vous êtes rapporteur et je vous donne immédiatement la parole.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais tout d'abord remercier l'ensemble de l'administration communale pour le travail réalisé dans le cadre de l'exercice budgétaire, notamment pour appréhender les changements ayant eu lieu cette année au niveau des débats budgétaires.

En effet, le budget communal a été discuté cette année pour la première fois de manière transversale en commissions réunies alors qu'il l'était en commissions sectorielles les années précédentes.

Les deux commissions réunies ont eu lieu le 17 et le 28 octobre. La Commission des finances a ensuite siégé le 4 novembre. Il est à noter que quelques jours seulement après cette séance alors que le budget communal avait déjà été présenté en commissions réunies, les estimations de rentrées fiscales pour l'année à venir ont été revues à la baisse par l'administration fiscale cantonale.

Lors de cette séance, le plan d'investissement, quand je dis lors de cette séance donc je parle de celle du 4 novembre, donc de la Commission des finances, le plan d'investissement communal pour les prochaines années a été présenté par l'administration et le budget a été soumis à approbation des commissaires présents.

Cette année, deux commissions réunies et une commission des finances ont eu lieu et suffit à traiter le budget communal 2025. Les années précédentes, Commission des finances incluse, huit commissions sectorielles avaient lieu pour que l'étude du budget ait lieu.

Concernant le budget communal 2025, son caractère équilibré a été relevé par plusieurs commissaires. Les revenus sont supérieurs aux charges de peu. L'excédent de revenu s'élève donc à Fr. 4'173.00. Fait notable, certaines prestations à la population qui ont été développées les années passées à la suite d'amendements du Conseil municipal, figurent toujours au budget et n'ont donc pas été remises en question.

La prime vie chère qui a été introduite à la suite d'un amendement de la majorité du Conseil municipal à elle aussi été maintenue et figure toujours au budget.

En ce qui concerne les investissements réalisés, le montant total des investissements projetés est d'un peu plus de Fr. 32'000'000.00. J'insiste ici sur le fait que sur ce montant environ Fr. 21'000'000.00 concerne des projets qui n'ont pas encore fait l'objet de demandes de crédit complémentaire et qui sont donc à ce stade encore des projets.

Sur la forme, il est regrettable que les débats aient eu lieu en accéléré, ce qui est normal, ce Conseil municipal n'ayant eu que trois séances pour débattre du budget si on cumule aux deux séances commissions réunies, la Commission des finances.

Toutefois, certains commissaires ont pu ressentir de la frustration face aux déroulements de ces séances et ont pu avoir le sentiment qu'elles étaient menées au pas de charge. Il n'a pas été facile d'obtenir des réponses aux questions. Et en tant que conseiller municipal, il est de notre devoir d'étudier de manière approfondie le budget afin d'obtenir des réponses à nos questions.

Ce déroulement n'a pas été de nature, je pense, à créer un climat de sérénité permettant la bonne étude de ce budget dont les charges s'élèvent, je vous le rappelle, à près de Fr. 70'000'000.00.

En guise de préambule, j'aimerais toutefois saluer le caractère équilibré de ce projet de budget. Merci Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Merci à Monsieur GAUTHIER pour son retour. Moi je tenais quand même à faire une petite introduction concernant ce budget pour l'année 2025.

Donc voilà, on est dans une conjoncture économique incertaine dans la durée. Et c'est pour cela que le Conseil administratif a décidé d'avoir une approche prudente et responsable pour faire face aux défis à court, long et moyen terme.

Et cette approche doit à la fois continuer malgré tout à soutenir la population dans ses besoins, comme l'a relevé Monsieur GAUTHIER, mais l'emploi et l'économie aussi. Pour des prestations publiques adaptées, ainsi que d'anticiper les futurs impacts sur le budget de fonctionnement, tout ça nous devons l'anticiper.

Et comme vous avez pu le constater, on a un budget d'investissements qui est important et cela est dû principalement aux rénovations de nos écoles mais aussi à la construction d'une nouvelle école, l'école des Tattes. Et ce projet qui a débuté de la salle polyvalente.

Donc pour ces prochaines années, les investissements sont importants. Et nous essaierons d'anticiper le plus possible sur ce sujet. Merci.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Merci Madame la Maire pour ces précisions. Nous remercions les services ainsi que le Conseil administratif pour leur proposition du budget.

Étant donné que le temps ne presse pas, nous avons encore jusqu'à fin décembre pour voter le budget, et après beaucoup de réflexions, nous les Vert-es souhaitons vous proposer le renvoi du budget en Commission des finances.

En effet, un flou persiste pour nous sur le poste d'auxiliaire transformé en poste titulaire dans le Service de l'action citoyenne donnant lieu à une variation en ETP de 2024 à 2025 de 0.95.

Nous souhaitons poser davantage de questions par rapport à cette proposition surtout au regard du fait que nous ne sommes pas entièrement satisfaits du rôle de l'action citoyenne vis-à-vis des jeunes de la commune et ce depuis plusieurs années déjà.

En effet, en 2022 déjà, la motion demandait de soutenir davantage les jeunes notamment en mettant à disposition une équipe de travailleurs, travailleuses sociales hors murs. Par

ailleurs, comme l'a indiqué Madame KLEINER aujourd'hui, la motion pour l'ouverture de la Maison onésienne durant les week-ends et les vacances est toujours en attente de réponse.

Enfin, ce soir également deux motions sont à l'ordre du jour demandant des modifications concernant l'accueil des adolescents et des enfants au sein de notre commune. Nous demandons un renvoi en commission car nous ne souhaitons pas voter un nouveau poste pérenne au Service de l'action citoyenne sans être sûr que les missions envers les jeunes seront réellement renforcées et que les demandes émises dans les projets de motion précités seront mises en œuvre.

Nous souhaitons également marquer aujourd'hui avec ce renvoi en commission notre attention toute particulière à assurer des prestations adaptées pour les citoyens les plus jeunes de la commune.

Ainsi, nous vous demandons, chers collègues, d'accepter le renvoi en commission afin que nous puissions discuter de ce réarrangement de ce poste et en comprendre les avantages effectifs pour les jeunes onésiens, afin de voter un budget qui leur soit également bénéfique. Merci beaucoup pour votre attention.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Nous n'avons pas les mêmes arguments que les Verts. Nous avons d'autres petits soucis, des questions qui sont restées en suspens et non répondues.

Mais sur le principe nous demandons aussi le renvoi en commission pour voir ces questions notamment dans le social, notamment sur les crèches. J'ai eu plusieurs questions, j'ai posé plusieurs questions et aucune réponse. Donc effectivement, nous aussi nous demandons le renvoi en commission. Merci Monsieur le Président.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie pour les questions concernant l'action citoyenne. Vous vous souvenez tout de même que les ressources humaines des travailleurs sociaux hors murs ont été renforcées de plus de 2 équivalents plein-temps, presque 3 l'an passé.

Et qu'actuellement, nous devons réserver les quelques ressources qui nous restent pour les travailleurs hors murs pour la zone sud, en tout cas c'est mon opinion. Parce que là-bas, il n'y a aucune ressource, aucune intervention possible par la FASE qui est actuellement active sur le plateau. Donc c'est plutôt ce qu'on est en train d'étudier dans le cas de la réponse qui va vous être faite, et également pour l'ouverture de la Maison onésienne le week-end notamment. Après c'est une question de disponibilité financière.

J'aimerais attirer votre attention sur une chose, c'est que le poste d'auxiliaire actuellement est à la limite de l'illégalité. Dans la mesure où les travailleurs hors murs doivent toujours travailler à deux s'ils ont une urgence... pardon par les travailleurs hors murs, les travailleurs sociaux à la Maison onésienne doivent toujours travailler à deux, dans la mesure où si un doit répondre à une urgence avec un des visiteurs, et bien l'autre doit pouvoir assurer la continuité. Il ne peut pas laisser la Maison onésienne vide.

Donc ça c'est une question presque légale à laquelle nous avons décidé cette année de répondre autrement que par un auxiliaire. Ça nous paraissait quand même être un message à l'attention de ce service qui travaille depuis bientôt cinq ans maintenant avec des solutions branlantes, dans la mesure où ils n'ont pas quelqu'un qui est engagé en fixe

et sur lequel ils peuvent s'appuyer pour cette prestation. Et on ne veut pas diminuer les prestations de l'action citoyenne.

La question des prestations à la jeunesse, elle est plutôt étudiée dans le cadre de la réponse qui vous sera faite. Merci de m'avoir accordé le temps de cette précision.

Le Président (PLR) : Bien nous allons donc voter sur le renvoi en commission. Madame VESELI souhaitez-vous rajouter quelque chose ? Bien nous allons donc voter sur le renvoi en commission. Il y a encore une demande de parole, Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste soutiendra les deux demandes de renvoi en commission. Ça a été dit, mais visiblement on voit que cette nouvelle procédure quant à l'étude du budget, ne semble pas idéale.

Alors quand bien même en fait cette vision globale peut sur certains aspects être meilleure que ce qui se faisait par le passé, je pense qu'il faudra encore étudier et voir modifier par-ci par-là cette procédure qui visiblement n'est pas, comme je viens de le dire, idéale ou qui donne les moyens satisfaisants pour... qui donne les moyens de bien lire le budget qui je le rappelle est quand même notre charge numéro une au Conseil municipal.

Pour ces motifs, nous soutiendrons ces demandes de renvoi en commission.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Comme indiqué, nous avons eu plusieurs séances pour échanger avec le Conseil administratif et avec l'administration sous les différents postes au budget. Nous remercions d'ailleurs le Conseil administratif et l'administration pour leur disponibilité à cet égard.

Pour notre part nous avons reçu les réponses à nos questions, nous sommes donc prêts à voter ce soir ce budget équilibré qui permet de garantir des prestations de qualité à la population onésienne et refusons dès lors le renvoi en commission.

M. FUSCO (Indépendant) : Merci, Monsieur le Président. Donc à la lecture donc du projet, je vois ici qu'en bas qu'il y a quand même trois socialistes qui ont votés oui, deux verts donc qui approuvent et puis maintenant ils demandent le renvoi en commission. Je ne comprends pas le pourquoi.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur FUSCO. Donc nous allons lancer maintenant le vote sur le renvoi en commission. Celles et ceux qui sont pour le renvoi, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles qui sont contre, le -. Le vote est lancé.

Par 21 oui, le renvoi en commission est accepté, 0 abstention et 5 s'opposent. Le renvoi donc en commission est accepté.

Le projet de délibération 2439 est renvoyé en commission par 21 oui, 5 non (27 votants).

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Voilà je profite qu'on soit presque toutes et tous présents ce soir. Suite à ce renvoi en commission, vous pouvez déjà noter dans vos agendas, si vous le souhaitez, que la Commission des finances aura lieu le mardi 10 décembre à 20 heures 30. Merci.

12) Création d'un lieu d'accueil pour les enfants de 4 à 8 ans, le mercredi (projet de motion 422)

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Ça ne semble pas être le cas, donc nous pouvons passer sur le sujet. Est-ce que les porteurs de la motion souhaitent s'exprimer ? Madame MJAKI, vous avez la parole.

Mme MJAKI (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste présente ce soir la motion qui concerne la création d'un lieu d'accueil pour les enfants, pour nos jeunes enfants en dehors des heures scolaires.

Dans notre commune, l'absence des structures adaptées pour accueillir nos jeunes scolarisés les mercredis journée et pendant les vacances scolaires impacte lourdement les familles.

Ce manque de service représente un véritable frein à l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Investir dans des solutions pour accueillir des jeunes enfants scolarisés pendant les périodes déjà mentionnées, est une nécessité. Il ne s'agit pas seulement de soulager les familles, mais aussi de garantir une égalité des chances pour tous les parents.

Par ailleurs, ces structures jouent un rôle éducatif et social essentiel pour les enfants. Agissons pour répondre à cette demande pressante dans l'intérêt des parents et des enfants de notre commune. Votons un oui sur le siège. Je vous remercie.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Il semble évident que vu les votes précédents, que le renvoi en commission s'impose puisque ça va tout à fait dans le genre de questions qui ont été posées et qui ont justifié le renvoi en commission du budget. Donc je propose le renvoi en commission.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors nous le groupe des Verts, nous allons nous opposer au renvoi en commission. En fait, il s'agit d'une motion et effectivement il y a un besoin qui est réel. Et je pense que le but de cette motion est justement de répondre et d'évaluer le besoin puis d'ensuite en faire quelque chose.

On ne va pas mettre la charrue avant les bœufs. Donc dans un premier temps, on va accepter la motion et lorsqu'il y aura un projet, j'espère qu'il y en aura un, dans ce cas-là on renverra en commission ou pas selon ce qui nous est proposé. Merci.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Je ne comprends pas tellement je dois dire la nécessité d'un renvoi en commission compte tenu du fait que la motion elle se soutient par elle-même dans le sens où le besoin est attesté.

Et la motion finalement, elle invite le Conseil administratif à réfléchir à la question et à nous revenir avec des réponses et des propositions. Je ne comprends pas le sens d'un renvoi en commission à moins qu'on remette en question la nécessité et le besoin ou qu'on vienne nous dire qu'il y a un service ou une prestation qui permet d'assurer la garde des 4 à 8 ans le mercredi.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe ECHO'Verts Libéraux renvoie aussi en commission. Nous, on a un problème juste avec un mot, c'est gratuit. Le mot gratuit.

Et en fin de compte, je trouve que toute prestation est payante même si c'est un minimum, mais ça je trouve hyper important. Voilà. Merci beaucoup.

Le Président (PLR) : Merci Madame PERROTTET. La parole n'étant plus demandée, je vous propose de voter sur le renvoi en commission. Celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, sur le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Le renvoi en commission est refusé par 19 non, 1 abstention et 6 oui.

Le renvoi en commission du projet de motion 422 est refusé par 19 non, 6 oui et 1 abstention (27 votants).

Le Président (PLR) : Donc nous pouvons poursuivre sur le débat de la motion. Et je vais rafraîchir avant de vous donner... voilà. Y a-t-il des demandes de parole sur le fond alors de la motion ? Oui c'est le débat maintenant. Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR demande un amendement. On propose... on n'est pas tout à fait convaincu, ça n'a pas été renvoyé en commission donc on ne peut pas poser les questions.

Donc on aimerait que l'invite soit formulée de la façon suivante : « Le Conseil municipal demande au Conseil administratif une étude de ce qui se fait dans le Canton pour les enfants de 4 à 8 ans ». Et le deuxième point « d'évaluer les possibilités d'actions intercommunales ». En remplacement de tout ce qui a été mis comme assertions et mérite peut-être d'être étudié. Merci.

Le Président (PLR) : Donc sur cet amendement, que j'invite Madame KELLER à lire. [Lecture]. Voilà, sur cet amendement... on va discuter de l'amendement. Et je passe la parole à Madame MJAKI.

Mme MJAKI (S) : Merci, Monsieur le Président. Peut-être j'ai un petit bout de la réponse. Par exemple, la Commune de Bernex elle a mis en place les mercredis aérés, donc les enfants ils y vont de 8 heures jusqu'à vers 17 heures 30. Actuellement, ce mercredi, cet endroit adapté pour l'âge concerné des enfants, accueille 32 enfants dans la Commune de Bernex.

A Lancy aussi, il existe un mercredi aéré. J'ai oublié de dire que pour la Commune de Bernex, le même endroit il est ouvert que pendant les grandes vacances scolaires d'été mais pas pendant les petites vacances.

Vernier possède trois lieux d'accueil pour ces enfants de l'âge de tranche d'âge concerné. Le jardin Robinson à Vernier ouvre le mercredi et accueille des enfants dès 4 ans dès 7 heures du matin. Il y a aussi un mercredi aéré et puis le troisième endroit que... je suis désolée je me rappelle plus le nom. Voilà des petits exemples dans différentes communes du canton. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Si ça avait été des ajouts aux demandes qui ont été faites, on aurait pu éventuellement discuter dessus mais là c'est presque insultant pour le travail qui a été fait et pour les nombreuses invites qui sont très précises qui sont écrites.

Donc moi j'appelle à refuser cet amendement surtout que finalement l'administration va évidemment regarder ce qu'il y a aux alentours pour pouvoir répondre au mieux. Donc je ne vois pas l'intérêt de supprimer les cinq invites qui ont été très bien formulées pour mettre celles-ci. Et je suis pour le refus. Merci.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Je rejoins complètement la préopinante, ma voisine pour le cas de figure. Il s'agit d'une motion. Donc les solutions qui vont et qui peuvent être apportées, le seront sur la base du retour et des réponses qu'on obtiendra.

Pour moi, là c'est encore une fois, c'est sauter des étapes. Au jour d'aujourd'hui, la motion ce qu'elle décrit c'est un besoin. Elle mentionne le fait que ça sera un lieu, on peut comprendre le terme lieu de différentes façons.

A mon sens, il n'y a pas lieu, sous forme des amendements qui ont été proposés, il n'y a pas lieu de modifier la demander au Conseil administratif.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. En fait, comme Madame BEAUSOLEIL, évidemment on s'oppose. Je rejoins le fait qu'on s'oppose à ces amendements pour les mêmes raisons également.

Mais aussi parce que je trouve un peu, comment dire, un peu superflu ou bizarre. En fait, en tant que mère de trois enfants, je veux dire enfin je trouve ça beaucoup plus facile de déposer les trois enfants dans sa commune et pas de devoir aller à Vernier, Bernex, enfin faire le tour de la ville avant de pouvoir les caser quelque part.

Donc rien que pour ça, je trouve que c'est aussi une raison de s'y opposer. On veut des structures dans notre commune, dans la commune où on habite et pas dans les communes voisines. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Madame GIROUD. Nous allons donc voter sur l'amendement proposé par Monsieur SUCHET, par le groupe PLR. Madame KELLER, je vous donne la parole. (Lecture). Merci Madame KELLER. Je vous propose donc de passer

au vote sur cet amendement. Celles et ceux qui l'acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, sur le -. Le vote est lancé.

Par 18 non, 1 abstention et 7 oui, l'amendement est refusé.

L'amendement du projet de motion 422 est refusé par 18 non, 7 oui et 1 abstention (27 votants).

Le Président (PLR) : Y a-t-il des demandes sur le fond maintenant ? Monsieur RITTER, vous avez la parole.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. A la base nous saluons ce projet pour les enfants... pour l'accueil des enfants de 4 à 8 ans les mercredis, parce que c'est vrai que ça n'existe pas sur notre commune à ma connaissance.

Et toutefois il y a quand même une chose qui nous dérange un peu, c'est le mot gratuit dans la première invite. Et du coup, on va poser un amendement aussi qui supprime juste ce mot gratuit. Merci je vous l'amène.

Le Président (PLR) : Un deuxième amendement sur le mot gratuit. Donc je ne sais pas si vous voulez débattre maintenant sur cet amendement ? Alors Madame KELLER, vous avez la parole.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui j'aimerais juste ajouter un point. Il ne s'agit pas d'être payant. Il s'agit de ne rien exclure. De mettre en place un lieu d'accueil spécifiquement dédié aux enfants de 4 à 8 ans.

Je rappelle quand même que la halte-garderie n'est pas gratuite, que la crèche n'est pas gratuite, que rien n'est gratuit entre guillemets. Donc c'est pour ça qu'on propose d'enlever le mot gratuit, ce qui n'enlève pas qu'on puisse décider à la fin que ce soit gratuit.

Mais que si on décide que c'est payant, comme la halte-garderie, comme tout le reste, tout est payant, rien n'est gratuit à l'heure actuelle. Donc de définir à la base que tout doit être gratuit, ça nous pose un problème. Merci Monsieur le Président.

Le Président (PLR) : Merci Madame KELLER. Y a-t-il des commentaires sur cet amendement en supprimant le mot gratuit ? Ça ne semble pas être le cas, donc on va lancer la procédure de vote sur cet amendement. Je demande à Madame KELLER de bien vouloir le lire. (Lecture). Merci Madame KELLER. Celles et ceux qui sont favorables à cet amendement, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, sur le -. Le vote est lancé.

Par 15 non, 1 abstention et 8 oui, l'amendement est refusé.

Le second amendement du projet de motion 422 est refusé par 15 non, 8 oui et 1 abstention (25 votants).

Le Président (PLR) : Nous pouvons donc passer sur... Y a-t-il un débat sur le fond du fond ? Ça ne semble pas être le cas, donc je propose à Madame KELLER de nous lire les invites. (Lecture). Merci Madame KELLER. Je vous propose donc de passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent cette motion, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, sur le -. Le vote est lancé.

Par 23 oui, 2 abstentions et 1 non, la motion est acceptée.

Le projet de motion 422 est accepté par 23 oui, 1 non et 2 abstentions (27 votants).

Motion 422 dont la teneur est la suivante :

«Vu

- *L'absence d'infrastructures adaptées pour l'accueil des enfants de 4 à 8 ans à Onex, notamment le mercredi, jour où ces enfants ne sont pas à l'école*
- *Les besoins croissants des parents travaillant à temps plein, qui rencontrent des difficultés pour trouver une solution d'accueil fiable et de qualité pour leurs jeunes enfants*
- *L'insuffisance actuelle des lieux d'activités pour les enfants de cette tranche d'âge, limitant leur accès à des loisirs éducatifs et récréatifs*
- *L'importance d'offrir un cadre sécurisant, bienveillant et stimulant pour le développement personnel et social des enfants*
- *La nécessité de renforcer le lien social et communautaire à travers des activités partagées, favorisant l'intégration des familles au sein de la commune*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Socialistes

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 23 oui, 1 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De mettre en place un lieu d'accueil gratuit spécifiquement dédié aux enfants de 4 à 8 ans chaque mercredi ;*
- *D'organiser des activités ludiques et éducatives animées par des professionnels qualifiés, favorisant le développement personnel, la créativité et les interactions sociales des enfants, tout en respectant leur rythme et leurs besoins individuels ;*
- *D'informer les parents sur les modalités d'inscription, les horaires, et le programme d'activités proposé, afin de faciliter l'accès à ce service ;*

- *De collaborer étroitement avec les structures existantes, telles que la Maison onésienne et d'autres institutions locales, pour créer des synergies et enrichir l'offre d'accueil pour les jeunes enfants ;*
- *D'assurer un suivi régulier de ce service, en recueillant les retours des familles et des enfants, afin d'adapter les activités proposées et de garantir une amélioration continue de l'accueil. »*

* * *

13) Nouvelle maison de quartier dans le futur quartier des Moraines-du-Rhône (projet de motion 423)

Le Président (PLR) : Je donne la parole à ces auteurs. Oui Madame BEAUSOLEIL, vous avez la parole. Excusez-moi Madame BEAUSOLEIL. Y a-t-il des gens qui s'opposent à son entrée en matière ? Non ce n'est pas le cas. Vous pouvez poursuivre Madame BEAUSOLEIL.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Si nous avons souhaité déposer cette motion, c'est qu'on souhaite évidemment améliorer les prestations à destination de notre jeune population comme d'ailleurs l'a mentionné Arta VESELI dans sa précédente prise de parole.

Comme vous le savez, le quartier des Moraines-du-Rhône accueillera bientôt la construction d'environ 350 nouveaux logements prévus en mixité. On sait que les structures d'accueil pour les jeunes sont déjà très limitées sur notre commune. Nous avons seulement un seul espace dédié à la jeunesse et à l'action communautaire, c'est la Maison onésienne pour accueillir environ 6'500 jeunes sur la commune.

Donc dans notre motion, on faisait une comparaison avec la Commune de Vernier qui recense deux fois plus de jeunes et qui dispose, elle, de 11 centres d'animation socioculturels. Donc si on voulait faire une comparaison pour qu'Onex soit à la hauteur de l'accueil de Vernier par rapport aux jeunes, il faudrait 5 espaces d'accueil d'animation socioculturel. Et aujourd'hui on en a qu'un.

Encore un exemple des manquements pour nos jeunes, les soirs dès 19 heures et les week-ends et pendant les vacances, il n'y a pas de lieu d'accueil pour les jeunes sur la commune alors que c'est particulièrement à ces périodes hors heures de cours qu'un accueil permettrait d'éviter que les jeunes soient laissés à eux-mêmes.

Ainsi, nous souhaiterions étudier la possibilité de créer au sein même de la commune, une maison de quartier dédiée à l'accueil et à l'accompagnement de la population et en particulier de ces jeunes.

Ce nouveau lieu il permettrait de répondre aux besoins existants et croissants de la jeunesse, tout en renforçant l'ensemble du lien social à l'échelle communale et ça on l'a aussi explicité dans la motion. Ce n'est vraiment pas qu'à destination des jeunes, mais c'est pour l'ensemble de la population pour améliorer le vivre ensemble.

Evidemment, une infrastructure pareille, une maison de quartier, elle travaillerait en complémentarité et en collaboration avec les structures qui existent déjà sur la commune, donc la Maison onésienne, la Villa Tacchini à Lancy ou encore le futur projet de la salle de spectacle polyvalente qui prévoit des espaces pour les jeunes.

Ça marquerait concrètement l'intérêt et la prise de conscience que la Commune d'Onex donne à la cohésion sociale et en particulier aux jeunes, qui plus est dans un contexte de développement de notre population.

Donc on vous encourage à voter favorablement à cette motion afin de faire évoluer nos dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour notre jeunesse. Merci beaucoup.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Ça va tout à fait dans le même sens avec un espace dédié à la jeunesse et à l'action communautaire, un seul plutôt espace dédié à la jeunesse et à l'action communautaire, la Commune d'Onex compte presque six fois moins de centres d'animation que la commune de Vernier.

L'arrivée prochaine de nouveaux arrivants et arrivantes aux Moraines-du-Rhône, dont de nombreux jeunes, rend d'autant plus crucial la mise en place d'une maison de quartier. Cette dernière permettrait de répondre par ailleurs également des enjeux d'intégration des habitants d'Onex, et en particulier du quartier en question qui conjugue une forte densité de population avec de fortes inégalités socio-économiques.

La maison de quartier, effectivement, elle permettra d'intégrer les nouveaux arrivants de développer une vie de quartier, d'offrir des activités éducatives, culturelles, sportives accessibles à tous les habitants, habitantes et en particulier aux jeunes mais pas que, comme ça a été mentionné, d'aménager un lieu de rencontre pour les jeunes notamment les soirs, les week-ends et pendant les vacances scolaires, de mettre à disposition un espace de rencontre et d'échanges intergénérationnel, ça je crois que c'est important également et intéressant de le souligner.

Et aussi par rapport à un certain nombre de motions qui ont été discutées jusqu'à présent, d'accueillir des prestations de soutien social, de prévention et d'information. On pense par exemple au soutien concernant la fracture numérique comme un exemple.

La maison de quartier, ça a été souligné, elle est complémentaire avec les structures existantes. Elle ne vient pas dupliquer telle que la Maison onésienne, la Villa Tacchini, ou le futur projet de la salle de spectacle polyvalente.

Ce projet marquerait en revanche, effectivement, une priorité qui serait donnée par la Commune d'Onex à la cohésion sociale et aux jeunes sans devoir compter sur la collaboration et compréhension de la Commune de Lancy. Cette dernière pourrait être remise en question compte tenu de l'importante proportion de jeunes d'Onex utilisant la Villa Tacchini et vous avez vu que cette proportion elle est en augmentation ces dernières années.

Et puis je conclus, pour dire qu'une partie importante des frais de fonctionnement serait probablement prise en charge par la FASE compte tenu des caractéristiques socio-économiques de la Commune d'Onex. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Cette motion 423 ressemble quand même fortement à la motion 416 de février. En tout cas les exposés des motifs, il y a six points identiques. Soit.

Nous allons soutenir cette motion quand même pour faire travailler l'administration tout en déposant un amendement qui limite l'âge à 18 ans. En effet, à 25 ans, on est adulte et on n'a plus besoin d'accompagnement éducatif.

De plus, il est évoqué la place que les jeunes doivent prendre au sein de la future maison de quartier et la cité. Je préfère parler de la place que les jeunes doivent prendre au sein de la commune et pas de la cité pour ne pas ghettoïser dans la cité uniquement. En espérant qu'ils auront aussi leur place ailleurs.

Pour ce faire, je dépose un amendement qui modifie les points 1 et 5. Donc c'est tout simple. C'est de remplacer le 25 par le 18. Et puis de remplacer cité par commune. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur RITTER. Je vous remercie de bien vouloir m'apporter... donc nous allons maintenant débattre sur l'amendement. Merci beaucoup. Madame KELLER, vous avez la parole. [Lecture]. Merci Madame KELLER. Donc nous parlons sur l'amendement. Monsieur FUSCO, vous avez la parole. Non ok alors Monsieur SANTARELLI, vous avez la parole.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Concernant le remplacement de commune par cité, on est tout à fait favorable. Par contre, concernant la restriction à l'âge légal à 18 ans, on n'est pas favorable.

La jeunesse et quand on parle de politique de jeunesse de manière tout à fait habituelle, on va jusqu'à 25 ans. Quand on parle de passage à la majorité, on parle également des 18/25 ans. Enfin c'est une classe d'âge qui est tout à fait habituelle dans ces politiques, je dirais d'accompagnement et de soutien à la jeunesse.

Je trouverais extrêmement dommage et restrictif de limiter effectivement cette classe d'âge à 18 ans. Raison pour laquelle, en tout cas, je retiens que cet amendement ne fait pas de sens.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Pour répondre à Monsieur SANTARELLI, on pourrait spliter cet amendement en deux amendements par exemple.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. En effet, j'allais aussi proposer ou évoquer la possibilité de spliter l'amendement en deux. Mais vu que ça a été fait, nous allons refuser de limiter à 18 ans. Mais par contre, nous soutenons le fait de changer cité en commune. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Madame GIROUD. Alors on va spliter l'amendement en deux. Deux amendements, un sur l'âge et l'autre sur le mot cité. Donc Madame KELLER, je vous propose de commencer par le premier amendement sur l'âge. [Lecture]. Voilà vous l'avez bien entendu. Donc pour celles et ceux qui sont favorables à cet

amendement, appuieront sur le +. Celles qui s'abstiennent, le O. Et celles qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 17 non, 1 abstention et 8 oui, l'amendement est refusé.

L'amendement au projet de motion 423 est refusé par 8 oui, 17 non et 1 abstention (27 votants).

Le Président (PLR) : Nous pouvons passer à l'amendement suivant. Madame la secrétaire, je vous passe la parole. (Lecture). Merci Madame KELLER. Alors on va lancer la procédure de vote. Pour celles et ceux qui sont favorables à cet amendement, appuieront sur le +. Celles qui s'abstiennent, le O. Et celles qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Et bien on a retrouvé l'unanimité, parce que 26 oui, l'amendement est accepté.

Le second amendement au projet de motion 423 est accepté par 26 oui (27 votants).

Le Président (PLR) : Bien, alors on peut sur le fond. Oui le fond du fond de nouveau. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame MASE.

Mme MASE (Indépendante) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'ai une petite question aux initiants de ce projet de motion. Je suis tout à fait favorable à une maison de quartier. Seulement, il y a quelque chose qui n'est pas très clair pour moi.

A un certain endroit vous dites qu'il faut favoriser, c'est écrit qu'il faut favoriser les relations intergénérationnelles, et puis dans la plus grande partie du texte on parle des jeunes, des jeunes, et des jeunes. Les personnes âgées, est-ce que cette maison de quartier sera aussi pour les personnes âgées ? Pour tout le monde ?

Parce qu'en principe une maison de quartier, c'est pour le quartier. Et je trouve dommage qu'on ne mentionne pas assez les personnes âgées dans ce projet de motion. Et j'aimerais savoir est-ce que c'est un oubli ? Est-ce que vous n'y avez pas pensé ? voilà, merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Moi je m'interrogeais quand même sur si ça ne faisait pas quand même écho avec la maison de quartier actuelle. Est-ce que la maison de quartier actuelle a trop de jeunes à l'heure actuelle ? Est-ce qu'elle ne pourrait pas accueillir ce nouveau quartier qui va se faire à Onex ?

Est-ce qu'on pourrait avoir plutôt un emplacement pour accueillir plutôt une entreprise sur cet espace plutôt que d'arranger puis d'avoir encore une maison de quartier ? Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt se concentrer sur la maison de quartier actuelle pour l'amplifier ?

Donc voilà, c'est ça que je me demande. Maintenant, je ne suis pas contre avoir une deuxième maison de quartier mais ça serait intéressant de savoir si vraiment, avec ce nouveau quartier, est-ce que ça va saturer la Maison onésienne ? C'est ça un peu où je m'interroge.

Parce qu'il faut... bon après la FASE qui prend une partie des frais, je ne sais pas. Oui parce que si on regarde le fonctionnement actuel de la Maison onésienne, il y a déjà beaucoup de services et puis là une deuxième maison, ça ferait le double de service en fin de compte. Voilà merci.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors même si ça n'a pas été suffisamment mis en évidence, c'est clair que le concept de maison de quartier, comme son nom l'indique, c'est un concept qui prévoit des prestations et une attention à l'ensemble des habitants du quartier, donc tout âge confondu.

Mais c'est vrai qu'il y a quand même eu chez les initiants disons de cette motion, une préoccupation concernant la situation des jeunes. On a mis en évidence le fait qu'effectivement un nombre important de ces jeunes utilisaient la Villa Tacchini.

Donc pour preuve en quelque sorte du besoin et pour preuve qu'effectivement, la Maison onésienne n'y suffit pas ou plutôt le concept aussi de la Maison onésienne ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins des jeunes notamment comme on l'a mentionné en fin de journée, en soirée, pour les week-ends.

Et puis, en fait effectivement à travers et c'est ce qu'on propose aussi dans la motion, à travers une démarche associative des jeunes, on va permettre aux jeunes de davantage s'ancrer sur la commune et de générer disons au sein de cette maison de quartier, une dynamique d'échange.

Et à travers, je dirais, leur participation importante, ils vont pouvoir jouer un rôle actif dans cette démarche intergénérationnelle et pas uniquement être dans une démarche disons de bénéficier de services et de prestations.

Mais encore une fois, le concept en tout cas maison de quartier, il inclut l'ensemble des aspects que j'ai mentionné en introduction de la motion. Et dans ces aspects-là, il y a un des objectifs importants qui est cette dimension d'échange intergénérationnel.

Et puis peut-être effectivement, cette démarche associative et de gestion de la maison de quartier elle ferait un peu différence avec ce qui existe au niveau de la Maison onésienne. Donc encore une fois, on est vraiment dans des centres et des prestations complémentaires par rapport à ce qui existe.

Et puis pour terminer, on a dit en introduction également, que par comparaison avec la commune de Vernier, on était à un centre comparé à 11. Donc il y a, Monsieur AMBORD, place je dirais pour un deuxième espace de ce type-là, d'autant plus dans un quartier qui va se développer avec l'arrivée d'un nombre important de nouveaux habitants.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire mon voisin. Et aussi un terme tout à fait intuitif quand on voit la Maison onésienne et quand on voit la Villa Tacchini, on voit directement que c'est deux salles deux ambiances. Et ils répondent à des choses tout à fait différentes.

Et quelque chose de peut-être plus institutionnel à la Maison onésienne qu'on n'arrivera pas à changer comme ça, est-ce qu'il faut le changer ou pas ? C'est quelque chose à discuter. Mais voilà la Villa Tacchini aussi semble plus chez nous. C'est vraiment deux salles deux ambiances qui répondent à des besoins différents.

Donc je ne crois pas qu'on puisse se dire qu'une seule suffit. C'est vraiment comme l'a dit mon voisin juste auparavant, en plus avec le nombre de jeunes qu'il y a dans la commune, c'est une nécessité de réfléchir à un nouveau lieu d'accueil qui soit différent et qui permet d'autres pratiques pour les jeunes et pour l'ensemble de la population également. Merci.

M. FUSCO (Indépendant) : Merci, Monsieur le Président. Moi je trouve le projet très intéressant et je le soutiendrai. Toutefois, je demande un renvoi en commission pour étudier le fonctionnement et voir créer des statuts.

On peut prendre exemple par exemple sur Meyrin, parce que ça fait depuis très longtemps qu'il y a une maison de quartier, donc ça pourrait nous amener quelques idées et puis voir si éventuellement, par rapport à celle qu'il y a aujourd'hui, s'il y a quelque chose à modifier ou non. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur FUSCO. Il y a donc un renvoi en commission. Y a-t-il une demande de parole sur le renvoi en commission ? Ça ne semble pas être le cas, ah si Monsieur SANTARELLI.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Il y a de nombreuses maisons de quartier qui existent effectivement sur le canton. Je pense que le travail qui sera fait de concrétisation de cette motion, pour autant qu'elle soit votée, consistera à prendre contact avec ces différentes maisons de quartier et à s'en inspirer pour les expériences positives et puis peut-être pour certains problèmes qui ont pu avoir lieu.

Mais à mon sens, ça fait partie effectivement du travail qui sera fait par le Conseil administratif. Il n'y a pas lieu de demander un renvoi en commission à mon sens.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'apprécie le soutien. Si ça avait été un projet de délibération, justement là ça aurait été, on aurait été dans le concret, ça va se faire et du coup le renvoi en commission aurait eu sa place.

Mais c'est vrai que là, la première chose c'est d'avoir déjà une réponse du Conseil administratif sur qu'est-ce qui est envisagé aujourd'hui dans leur planification par rapport aux jeunes.

Et puis suivant la réponse, peut-être revenir avec un projet de délibération si ça ne nous plaît pas et là en discuter en commission ou alors discuter en commission du projet que nous présentera le Conseil administratif. Mais je trouve que c'est peut-être un peu prématuré le renvoi en commission.

M. FUSCO (Indépendant) : Merci, Monsieur le Président. Alors je retire le renvoi puisqu'on est tous d'accord.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur FUSCO. Donc le renvoi en commission est retiré. Donc nous reprenons le débat sur le fond. Monsieur SUCHET, vous aviez demandé la parole ? Oui Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. On va soutenir le projet. Par contre on trouve un peu dommage de faire cette espèce de, comment dire, d'essayer de se séparer de Lancy alors qu'on devrait plutôt essayer de favoriser les liens avec nos communes voisines.

Et je pense que ça ne doit pas exclure le fait d'avoir une nouvelle maison de quartier, ne doit pas exclure le fait que par rapport à la Villa Tacchini par exemple, on essaie de dialoguer avec Lancy et puis qu'on améliore les points qui seraient à améliorer.

Je pense que c'est dommage de se couper de ça et puis... Mais sur le principe, on est d'accord. Merci Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors je change totalement de sujet, moi je regarde l'heure. Donc c'est 9 heures moins 5, personne n'a encore mangé.

Le Président (PLR) : Oui mais je vais faire une pause après ce point-là. On va le finir quand même. Madame la Maire, on va finir ce point non ? Vous me laissez finir ? C'était prévu après ce point. Monsieur BERTOSSA, vous avez la parole.

M. BERTOSSA (S) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais répondre à Monsieur SUCHET sur effectivement la collaboration avec la Ville de Lancy. Alors je vais peut-être vous surprendre, mais récemment la maire de Lancy a adressé une demande au Conseil administratif lui demandant une contribution financière pour la Villa Tacchini, puisque vous n'êtes pas sans ignorer qu'une grande partie des personnes qui sont à la Villa Tacchini sont des onésiens.

Et donc la maire de Lancy a demandé au Conseil administratif une contribution, qu'il a refusée. Donc il y a de grandes chances que la Ville de Lancy, de ce que j'ai pu discuter avec Madame Salima MOYARD interdise aux onésiens ou contraignent les onésiens à entrer dans la Villa Tacchini.

Donc s'il y a la nécessité que justement on crée nous une maison de quartier pour répondre à ce besoin que le Conseil administratif à créer. Je vous remercie.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Loin de nous l'idée de moins collaborer avec la Ville de Lancy, par contre si des jeunes de Lancy pouvaient venir également dans les maisons de quartier sur Onex, ça serait un peu plus équilibré.

Là ce qu'il se passe, c'est qu'effectivement on a des jeunes qui, faute d'offres sur la commune, se rendent à Lancy. Mais j'imagine qu'il y aura encore des onésiens qui iront à la Villa Tacchini. Puis on espère qu'il y aura des lancéens qui viendront à la nouvelle maison de quartier au Moraines-du-Rhône.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas pour la gaffe, bien que je me réjouis de partager un moment avec vous. Non en fait, je voulais rebondir sur la demande de renvoi en commission parce que je trouve que dans vos propos il y a énormément de confusions.

Il y a des petits bouts d'information par ci, par là. Et ça vaudrait la peine d'en discuter. Je ne suis pas sûre qu'une réponse écrite permettrait avec autant de clarté de répondre à vos questions.

Donc moi j'aurais plébiscité le renvoi en commission en fait, pour vous expliquer ce qui est derrière une maison de quartier liée à la FASE, la chance que nous avons d'avoir une maison de quartier autonome dépendant entièrement de la Ville d'Onex. Il y a très peu de modèles comme ça dans le canton, c'est plutôt envié.

Maintenant, vous amenez la question de l'intercommunalité et le fait que Lancy ait indiqué qu'il recevait des onésiens. C'était bien évident que les jeunes circulent, bien évident. Et de la même manière, il y a des lancéens qui viennent à la maison de quartier d'Onex qui s'appelle la Maison onésienne.

Donc moi je suis un peu dépitée d'entendre des propos assez confus. Et plutôt que de vous faire une simple réponse écrite, je trouve que ça vaudrait la peine de faire un point dans le cadre d'une commission, si vous voulez y consacrer du temps. Bien sûr, c'est votre choix.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais que ça soit explicité les aspects qui selon vous sont confus. Je pense que la motion elle est extrêmement claire. Elle est bien rédigée. Elle se base sur un certain nombre d'informations et de sources. J'aimerais savoir ce qu'il y a de confus dans cette motion. Merci.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi je n'ai pas été claire. Il ne s'agit pas de la motion, il s'agit bien des discussions que vous avez et des arguments que vous amenez pour défendre cette motion.

Il ne s'agit pas des propos de la motion. Et ça permettrait d'avoir des indications claires qui vous permettent aussi de comprendre pourquoi c'est organisé comme ça à la Ville d'Onex et ce que nous pourrions améliorer et bien sûr de discuter des montants à disposition.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Je continue à ne pas comprendre ce qu'il y a de confus. Il y a eu des propositions d'amendements, il y a eu des réactions, des clarifications, donc je continue à ne pas comprendre la confusion qui est mentionnée.

Le Président (PLR) : Bien on prend note de votre remarque. J'espère que Madame KLEINER peut-être qu'on sera entendu et qu'une commission sera organisée dans ce contexte-là.

Nous allons passer maintenant sur le vote parce que je sens que Madame la Maire a faim. Donc nous allons passer sur le vote. Il faut lire les invites pardon. Madame KELLER, vous avez la parole. (Lecture). Merci Madame KELLER. Donc nous allons passer à la procédure de vote. Pour celles et ceux qui acceptent cette motion, vous appuyerez sur le +. Celles qui s'abstiennent, le 0. Et celles qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 26 oui, la motion est acceptée.

Le projet de motion 423A est accepté par 26 oui (76 votants).

Motion 423A dont la teneur est la suivante :

« Vu

- *L'insuffisance actuelle et l'inadaptation des lieux d'accueil pour les jeunes Onésien.ne.s de 12 à 25 ans*
- *Les besoins d'accompagnement éducatif, de prévention, de création du lien avec les institutions et du suivi des jeunes d'Onex*
- *Le peu de lieux ou d'activités mis à disposition de la jeunesse onésienne sur le territoire onésien*
- *Le nouveau projet de construction prévu au Moraines-du-Rhône et l'augmentation de la population qui en découlera*
- *Le besoin d'établir des liens entre des jeunes de cultures, milieux et d'âges différents*
- *La présence accrue des jeunes d'Onex dans les rues et les nuisances que cela peut engendrer*
- *Le taux de fréquentation croissante des jeunes onésiens et onésiennes à la Villa Tacchini, située sur le territoire de Lancy, à la limite de la commune d'Onex*
- *La mise en place prochaine de nouveaux équipements sportifs aux Tattes*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Socialistes et des Vert.e.s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 26 oui

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De mener une enquête auprès des habitant.e.s d'Onex afin de comprendre leurs besoins en matière d'infrastructures communautaires, notamment à destination de la jeunesse entre 12 et 25 ans dans la perspective de la prochaine augmentation de la population liée au développement du quartier des Moraines-du-Rhône ;*
- *De planifier la création d'une maison de quartier dans le cadre du développement des Moraines-du-Rhône, afin de répondre aux besoins existants et croissants de la population onésienne en matière de lien social, d'animation et de vie de quartier ;*
- *D'ouvrir cette maison de quartier durant les week-ends et les vacances scolaires, notamment en faveur des jeunes ;*
- *D'intégrer la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) dans la réflexion sur la gestion et l'animation de cette future maison de quartier, sachant qu'Onex est classée parmi les communes les plus précaires du canton, ce qui permettra d'obtenir une partie du financement des postes par la FASe ;*

- *De favoriser une démarche associative des jeunes, en collaboration avec la FASE, non seulement concernant leur implication dans la maison de quartier mais aussi plus largement concernant leur place dans la Commune ;*
- *De veiller à ce que cette nouvelle maison de quartier s'insère dans les dispositifs existants aux alentours - la Villa Tacchini sur Lancy, la Maison onésienne, les futurs espaces de création et de représentation projetés dans le projet de salle de spectacle polyvalente (actuelle salle communale) et la nouvelle place de jeux des Tattes – afin que ces infrastructures se complètent et se renforcent. ;*
- *De collaborer avec les habitant.e.s et les associations locales pour concevoir des espaces et des activités au sein de la maison de quartier qui répondent à leurs attentes et encouragent le bien-vivre ensemble dans ce nouveau quartier et plus largement dans la commune d'Onex ;*
- *D'inclure des espaces publics conviviaux et intergénérationnels dans la planification du projet, permettant aux nouveaux résidents de se rencontrer, de participer à des activités et de favoriser la cohésion sociale dans un secteur en pleine mutation. »*

* * *

Et nous pouvons faire une pause jusqu'à 21h20. Merci.

PAUSE 21 heures

REPRISE 21 heures 20

14) Pour une prévention des incendies bénéficiant à tous (projet de motion 424)

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Ce n'est pas le cas. Donc nous pouvons aller au fond du sujet. Et je passe tout de suite la parole à Madame MASE. Madame MASE, vous avez la parole.

Mme MASE (Indépendante) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, la prévention des incendies est un sujet qui me tient très à cœur à cause d'un drame qui a eu lieu dans ma famille à la suite d'un incendie dans une colonie de vacances, c'était il y a longtemps à la fin des années 40 ici en Suisse. Incendie qui était dû bêtement à du linge de cuisine qui avait été mis à sécher à côté du poêle à chauffage.

Chaque incendie a une raison, souvent accidentelle qui aurait pu être évitée. Il me semble important que la population soit sensibilisée aux problèmes des causes d'incendie par une information mise à jour selon les raisons de départ du feu qui peuvent évoluer avec leur temps.

En effet, celles et ceux d'entre vous qui ont participé à la sortie de notre Conseil municipal du 15 novembre dernier chez Serbeco, ont bien entendu les explications très intéressantes et instructives reçues à ce centre de tri des déchets lors de cette visite.

Parmi ces informations reçues, il y avait celle sur les fréquents départs d'incendie dont les déchets pourtant triés, mal triés parfois, notamment chez Serbeco. Mal triés, je veux dire les déchets chez Serbeco qui prenaient feu assez souvent.

Quoi que les causes d'incendie classiques perdurent, de nouvelles sources d'incendie apparaissent avec le progrès, comme on nous l'avait expliqué chez Serbeco. Je cite en exemple le lithium qui se trouve dans des batteries. En France, par exemple, les incendies dus aux batteries de lithium ont été multipliés par quatre entre 2020 et 2022 selon le quotidien Libération.

Il me semble important que la population onésienne reçoive une information mise à jour sur les diverses causes d'incendie que celles-ci soient classiques ou modernes. Il serait également souhaitable, je pense, que les habitants de notre commune puissent faire face à un départ de feu par des extincteurs à leur disposition notamment dans toutes les parties communes des immeubles.

A cet effet, comme indiqué par l'ASLOCA dans le lien que j'ai mentionné dans ce projet de motion, les normes de poses des extincteurs varient selon le type de construction. Je n'ai pas de doute que ces normes sont respectées.

Cependant, on peut toujours améliorer une situation. Cela pourrait passer aussi, entre autres, par un encouragement à la pose de ces extincteurs sur Onex, notamment dans toutes les parties communes des immeubles de la cité dont beaucoup en sont exempts.

Je parle bien d'encouragements et pas d'obligations. Ce serait un plus pour la sécurité des habitants de notre belle commune. Alors je vous remercie du bon accueil que vous voudrez bien faire à ce modeste projet de motion.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe UDC ne soutiendra pas cette motion et vous explique pourquoi. Cette motion part d'une intention louable mais malheureusement elle souffre de nombreuses imprécisions et de manque de préparation.

La sécurité incendie est un sujet crucial qui mérite d'être traité avec rigueur et fondé sur des faits avérés. Un premier point, c'est des affirmations sans fondement. L'exposé des motifs prétend sans apporter de données concrètes que les incendies seraient fréquents dans notre commune et entraîne parfois des évacuations des habitants vers des abris PC.

Or cette affirmation n'est étayée par aucune statistique, ni exemple précis. De surcroît, ainsi insinuée que ces abris seraient inadaptés pour accueillir des habitants en cas d'urgence est non seulement infondé, mais aussi déconnecté de la réalité.

Ces infrastructures conçues pour les crises majeures ont largement prouvé leur efficacité, notamment en hébergeant des milliers de soldats suisses sans aucun problème notable. Agitez l'argument des abris PC dans ce contexte, révèle donc d'un manque de sérieux et nuit à la crédibilité de la motion.

Deuxième point, des demandes inutiles et irréalistes. Les normes de sécurité incendie actuelles sont déjà adaptées aux besoins spécifiques de chaque type de bâtiments et sont rigoureusement encadrées par la législation cantonale et fédérale.

La commune n'a aucun pouvoir légal pour pouvoir imposer de telles mesures à des propriétaires privés. Toute tentative en ce sens constituerait une ingérence injustifiée.

Enfin, ces installations supplémentaires entraîneraient des coûts supplémentaires pour les propriétaires qui seraient inévitablement répercutés sur les locataires. Au lieu de résoudre un problème, cette proposition en crée là où il n'y en existe pas.

Troisième point, des propositions irréfléchies et potentiellement dangereuses. Multiplier les extincteurs, comme suggère la motion, n'est pas une solution miracle pour améliorer la sécurité incendie.

Tous les types d'incendie ne se combattent pas de la même manière. Un feu électrique, un feu de friteuse ou un feu de batterie nécessite des équipements spécifiques. La majorité des citoyens ne sait pas utiliser un extincteur correctement en cas d'urgence, ce qui pourrait engendrer des accidents ou des réactions inappropriées. Sans une formation adéquate, ces propositions pourraient être contre-productives et même augmenter les risques.

Quatre, une méconnaissance des actions déjà menées. La motion réclame des campagnes de sensibilisation et de prévention oubliant que ces initiatives sont déjà en place par la commune. Des campagnes de sensibilisation sont organisées dans les écoles, et dans d'autres institutions publiques.

Des démonstrations pratiques permettent aux citoyens d'acquérir les bons réflexes en face d'un incendie. Proposer de rappliquer des efforts déjà existants révèle d'un manque de recherche de la part de l'auteur de la motion et une méconnaissance des efforts déjà accomplis par la commune.

Cinquième point et dernier point, une utilisation infondée de deux poids, deux mesures. La motion dénonce une prétendue inégalité dans l'équipement des extincteurs entre les différents immeubles, notamment en citant les résidences pour personnes âgées. Or cette critique ne tient pas.

Les normes de sécurité incendie tiennent compte des spécificités des bâtiments et de leurs occupants. Les immeubles accueillant des populations vulnérables, comme les personnes âgées, nécessitent naturellement une attention particulière. Ces différences ne sont pas des privilèges mais une application logique et différenciée des réglementations.

De plus, aucunes preuves n'ont été apportées pour démontrer que les immeubles standards ne respectent pas les normes légales. L'auteur de la motion avance un argument simpliste fondé uniquement sur son impression personnelle en accusant la commune et les autorités de discriminer certaines catégories de bâtiments. Or les normes de sécurité sont appliquées de manière uniforme à tous les bâtiments.

En conclusion, la sécurité incendie est un enjeu sérieux qui mériterait une réflexion approfondie et des propositions réalistes. Malheureusement, cette motion présente de nombreuses lacunes. Elle avance des affirmations exagérées et non fondées. Elle propose des actions inutiles ou déjà réalisées. Elle ne tient pas compte des réalités légales et des compétences de la commune.

Le groupe UDC appelle donc à rejeter cette motion. Merci Monsieur le Président.

M. RITTER (EVL) :

Merci, Monsieur le Président. Moi je comprends les préoccupations de Madame MASE. J'ai un couple d'amis qui s'est retrouvé à 5 heures du

matin en petite tenue dans la rue en ayant leur appartement qui a été entièrement brûlé et qui se sont retrouvés sans rien. Donc je voterais oui à cette motion. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord la question soulevée par l'auteur de la motion est pertinente et mérite toute notre attention. Cependant, il est essentiel de vérifier les faits avant d'en tirer des conclusions définitives comme le disait Monsieur TOGNAN.

Les incendies sont-ils réellement aussi fréquents et graves que suggéré dans la motion ? Combien d'onésiennes et d'onésiens ont été déplacés dans des abris PC à la suite d'un incendie ? Y a-t-il des chiffres disponibles auprès des autorités communales ou cantonales sur les incendies, leur fréquence et leur impact ? Car cela permettrait déjà d'un peu mieux évaluer la situation.

Il convient dès lors de mettre en perspective l'ampleur du phénomène et de ne pas sombrer dans une vision alarmiste sans éléments factuels précis comme sait si bien le faire la motionnaire.

Cela dit, l'importance de la prévention et la sensibilisation est incontestable. Les incendies peuvent être évités grâce à des actions simples, telle que la sensibilisation des résidentes et des résidents, et l'installation d'équipements de sécurité adéquats notamment des extincteurs dans les parties communes. Il ne faut pas pour autant oublier les autres équipements qui pourraient eux aussi prémunir des incendies.

Il n'en reste qu'une telle politique de prévention soutenue et menée par les autorités est un impératif pour garantir la sécurité de tous, en particulier dans les quartiers les plus exposés.

Ce qui ressort aussi clairement du texte, c'est une inégalité dans la gestion de la sécurité incendie, qui semble avoir une dimension légale et structurelle. En effet, les propriétaires privés, notamment dans certains immeubles, semblent défaillants lorsqu'il s'agit de normes de bases qu'on pourrait s'attendre en termes de sécurité incendie.

L'exemple de l'immeuble où un extincteur est situé tous les deux étages dans une armoire verrouillée est révélateur de cette défaillance. Cette situation, si elle est avérée, est inacceptable d'un point de vue sécuritaire. Il est de la responsabilité des propriétaires de garantir l'accessibilité des extincteurs, leur présence suffisante et leur bon entretien. Or dans certains quartiers, cette responsabilité semble largement ignorée.

Ce constat soulève donc une question centrale. Pourquoi ces propriétaires privés, souvent soucieux de maximiser leur profit, ne respectent pas les normes de sécurité mettant ainsi en danger la vie des locataires ?

Cette défaillance est d'autant plus préoccupante que les habitantes et les habitants de ces immeubles sont souvent issus de milieux modestes et sont donc les plus vulnérables face aux risques d'incendies. En d'autres termes, il y a ici une responsabilité sociale des propriétaires privés qui semble être légèrement négligée.

A l'inverse, ce qui est frappant, c'est que dans les immeubles sociaux, qu'ils soient gérés par l'État ou par des fondations tel que la Fondation Block, semblent mieux équipés en matière de sécurité incendie. Les immeubles pour personnes âgées, par exemple, sont dotés d'extincteurs dans les parties communes et à chaque étage. Une bonne pratique qui devrait être généralisée.

Cette différence de traitement entre les bâtiments sociaux et privés n'est pas anodine. Elle met en lumière le manque dont les responsabilités en matière de sécurité sont prises en charge différemment selon le type de gestion immobilière.

Il est en particulier significatif que dans un immeuble géré par une fondation, les extincteurs soient installés à des endroits stratégiques garantissant ainsi un meilleur niveau de protection pour les locataires.

Les bâtiments sociaux qui sont souvent gérés dans une logique de service public, respectent donc mieux les normes de sécurité incendie, voir sont plus proactifs dans ce milieu-là que dans certains immeubles privés, gérés dans réelles préoccupations pour la sécurité des occupantes et des occupants.

Cette situation est d'autant plus préoccupante dans la mesure où les quartiers populaires sont plus densément peuplés, composés de population à faible revenu, sont ainsi ceux où les risques sont les plus importants.

Les résidentes et les résidents de ces quartiers sont donc doublement pénalisés. Non seulement, ils sont confrontés à des conditions de vie parfois difficiles, mais ils sont aussi les plus exposés aux risques d'incendie, faute d'une gestion adéquate de la sécurité par les propriétaires privés.

La question sous-jacente est donc celle de l'équité. Pourquoi les locataires des bâtiments privés sont-ils moins protégés que ceux des bâtiments sociaux ? Pourquoi existe-t-il un tel fossé entre les immeubles sociaux qui respectent les normes de sécurité et les immeubles privés où la légèreté des propriétaires met en danger la vie des résidents ?

Cette différence de traitement est inacceptable et relève un manque de régulations et de contrôles de la part des autorités publiques. Les pouvoirs publics doivent prendre leur responsabilité en matière de contrôle et de sanction. La loi sur la sécurité incendie doit être renforcée et appliquée de manière stricte et uniforme sans distinctions entre les types de gestion immobilière.

Il est temps que les autorités se saisissent de cette problématique et imposent des mesures contraignantes pour garantir la sécurité de tous, quel que soit leur statut social ou leur lieu de résidence. Les politiques publiques de sécurité incendie doivent veiller à l'application des normes dans tous les types de logements qu'ils soient publics ou privés et à rendre la sécurité incendie accessible à toutes et à tous.

Enfin, une meilleure régulation et une politique de prévention renforcée sont indispensables pour assurer la sécurité de toutes et tous, en particulier des populations les plus vulnérables.

C'est pour cela que le groupe Socialiste soutiendra cette motion aux ambitions communales et la votera sur le siège. Merci.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR partage l'objectif de renforcer la prévention contre les incendies. Il s'agit toutefois d'un but qui n'est pas propre à la commune d'Onex mais qui est partagé par l'ensemble des communes et les autorités cantonales.

Pour une campagne de prévention, il faut donc s'appuyer non seulement sur les sapeurs-pompiers volontaires d'Onex, les régies ou les concierges de la commune, mais aussi sur les organismes spécialisés dans la prévention des incendies. Nous pensons notamment au centre d'information pour la prévention des incendies mis en place par les établissements cantonaux d'assurances ou au centre cantonal d'instruction feu et protection civile.

Nous soutenons ainsi cette motion, mais considérant que sa réalisation doit passer par une collaboration intercommunale, collaboration avec le canton, ou avec des organismes régionaux de prévention.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Personnellement, je trouve que la motion soulève des questions qui peuvent m'intéresser. C'est vrai que c'est une thématique que je ne connais pas du tout.

Après je rejoins tout à fait mes collègues Socialistes sur les remarques par rapport notamment à l'exposé des motifs. Après c'est une motion, donc si on peut avoir des éclaircissements là-dessus, je suis preneuse avec toutes les remarques que le PS a mentionnées évidemment.

M. FUSCO (Indépendant) : Merci, Monsieur le Président. Moi je ne vais pas vous faire un discours de trois pages. Je vais simplement vous dire que, de par mon ancien métier, chaque année on faisait des cours pour justement apprendre à éteindre des feux parce que la prévention, des fois, vaut mieux que l'action elle-même.

Donc pour ces raisons, moi je dirais que soit pour les concierges ou tout autre acteur qui travaillent dans des immeubles communaux ou au service du public, il faut leur donner des cours pour qu'ils sachent exactement que faire avant qu'il y ait les feux. Voilà, je vous remercie.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Moi je ne connais pas bien non plus le sujet. Mais quand je vois dans l'ASLOCA mon immeuble, il y a qu'un extincteur tous les deux étages et encore enfermés dans une armoire dont je n'ai pas la clé.

Le Président (PLR) : Je peux vous demander Monsieur AMBORD, de bien parler dans le micro parce qu'on ne vous entend pas très bien.

M. AMBORD (MCG) : Oui pardon. Donc je répète. Je disais que je ne connaissais pas bien le sujet, mais que quand je vois dans la citation dans l'ASLOCA qui dit dans mon immeuble il n'y a qu'un extincteur tous les deux étages et encore enfermés dans une armoire dont je n'ai pas la clé.

Donc j'estime que c'est effectivement assez grave. J'avais juste une question qui est un peu délicate. Les incendies sont plus d'ordre criminel ou accidentel ? Parce que pour les feux de forêts par exemple, c'est beaucoup plus criminel qu'accidentel.

Le Président (PLR) : Bien Monsieur AMBORD, on a entendu votre question. Mais je ne crois pas que quelqu'un à la réponse ici. Enfin je pense qu'on a quand même la

réponse, c'est plus, et heureusement, accidentel que criminel. Mais je ne peux pas l'exclure non plus.

Bien, je vous invite... donc maintenant je vais inviter Madame KELLER à lire les invites. Vous avez la parole. (Lecture). Merci Madame KELLER. Je vais donc lancer la procédure de vote. Pour celles et ceux qui acceptent cette motion, vous appuyerez sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Et celles qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 25 oui, 0 abstention et 1 non, la motion est acceptée.

Le projet de motion 424 est accepté par 25 oui, 1 non (27 votants).

Motion 424 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'exposé des motifs

Sur proposition de Madame Zora MASÉ, Conseillère municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 25 oui et 1 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'organiser, en collaboration avec les Sapeurs-pompiers d'Onex ou avec tout autre organisme compétent, une campagne de prévention des incendies, que ce soit par des conférences ou présentations publiques / démonstrations, informations dans Onex-Magazine / dans les écoles / dans les EMS / etc, ou par tout autre moyen souhaité par le Conseil administratif :*
- 2. D'encourager les propriétaires d'immeubles / appartements / maisons sur la Commune à installer des extincteurs (bien visibles dans toutes les parties communes : entrées, cages d'escalier, caves, etc). »*

* * *

15) ACG - Décision de l'AG du 16 octobre 2024 concernant :

- l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 1'000'000 de francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée

Le Président (PLR) : Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas allonger. Mais juste vous dire que c'est un fantastique projet du Grand-Saconnex que ce musée de la Bande dessinée.

Et puis que personnellement, j'ai largement voté ce soutien de Fr. 1'000'000.00 à l'achat de matériel parce que je pense que la Ville de Genève va largement profiter de cette nouveauté. Merci. Non le Canton de Genève.

16) Propositions individuelles et questions

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Dans l'ordre, rapidement s'il vous plaît. Je vais faire le forcing. Monsieur RITTER, vous avez la parole.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une remarque et deux questions. Je salue l'apparition d'un défibrillateur dans le chemin François-Chavaz. Celui-ci pourra être utile en attendant l'arrivée des services de secours qui seront de plus en plus longs dès la future fermeture de la place des Deux-Églises.

Bref, ma question est-ce une initiative de la mairie ou d'un organisme indépendant ? Et combien y en a-t-il sur la voie publique de la commune ?

Ma remarque c'est suite à la remarque de Monsieur PRAT au dernier Conseil municipal concernant l'impossibilité d'être Vice-Président ou suppléant d'un local de vote lors des élections du 23 mars. Il va sans dire qu'en étant candidat, je retire ma candidature enfin pour être Vice-Président ou suppléant. Merci. Pas aux élections bien entendu. Oui je comprends votre déception.

J'ai encore une question. C'est ma deuxième question pardon. C'est une question que j'ai envoyée par mail au Conseil administratif parce que la question est un peu technique et j'aimerais bien avoir la réponse ce soir.

Ma question est lors de demandes d'autorisation de construire, la commune est consultée en produisant un préavis. Or depuis quatre ans, l'administration communale produisait systématiquement des préavis défavorables quand il s'agissait d'installation de communications mobiles.

Comme pour la DD 329520 où il était noté dans son préavis du 30 novembre 2023, la Ville d'Onex n'estime pas disposer actuellement en information suffisamment probante quant à l'absence de risques pour la population d'une exposition régulière aux

rayonnements de type 5G et préavis ainsi négativement la présente DD, demeurant cohérente avec son positionnement adopté jusqu'à présent en la matière.

Or dans son préavis du 27 août 2024 pour la DD 333612, leur préavis est devenu sans observation. Ma question, quelles sont les informations que la Ville d'Onex a obtenues entre-temps qui démontrent l'absence de risques pour la population d'une exposition régulière aux rayonnements de type 5G ? Merci pour votre réponse.

Mme MASE (Indépendante) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Monsieur du Conseil administratif, il y a environ deux séances du Conseil municipal, j'avais fait la remarque concernant l'éclairage public à Onex qui par endroits était allumé souvent plusieurs heures en plein jour.

Et j'avais cité en exemple l'éclairage public du parking de la piscine. Je remercie beaucoup Madame YUNUS EBENER d'avoir répondu que l'éclairage public sur tout le canton était du ressort des Services industriels. Ça m'a permis de contacter les Services industriels et puis de parler du problème en citant l'exemple du parking qui est sous mes fenêtres.

Et les Services industriels m'ont répondu le 17 septembre et j'aimerais vous lire leur réponse. Elle est très courte. Ça s'est passé par Messenger donc c'est rapide. Alors je cite.

« Bonjour, merci pour votre message. L'éclairage public n'est effectivement pas censé être allumé en pleine journée. Les services communaux nous ont signalé le problème la semaine passée, et nos équipes sont intervenues de suite pour résoudre le problème. A notre connaissance, l'installation fonctionne correctement depuis jeudi dernier. Cordialement, Cathy, les services industriels. »

Alors après ça, la situation est restée identique en tout cas au parking... l'éclairage public du parking de la piscine. J'habite juste à côté. Il est allumé plusieurs heures en plein jour, donc pas toute la journée. Alors qu'à la rue des Bossons par exemple, juste à côté, l'éclairage public est déjà éteint.

Alors sur quoi j'ai renvoyé un petit message aux Services industriels avec une nouvelle photo à l'appui en plein jour et là, aucune réaction. Et la situation est identique. Donc je trouve dommage. Moi j'ai fait tout ce que j'ai pu pour résoudre le problème. Je ne sais pas si y'a moyen de faire autre chose. Voilà, je n'ai pas de questions. C'était juste pour vous informer de ça. Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Les habitants d'Onex... pardon, les habitants de Comte-Géraud ils m'ont interpellée parce qu'il y avait un projet de potager et ils aimeraient savoir où ça en est ce projet de potager à Comte-Géraud ? Merci.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question qui concerne la piscine municipale. Celle-ci est fermée exceptionnellement pour des travaux d'entretien pour une durée pouvant aller de 10 à 15 jours selon ce que j'ai pu lire sur le site de la commune.

Est-ce qu'il serait possible de nous en dire plus sur la nature de ces travaux d'entretien ? Et de plus, question subsidiaire, est-ce que le restaurant qui se trouve à côté de la piscine a été informé directement de la fermeture de la piscine qui j'imagine est impactante pour son activité ? Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors moi je fais le relais avec un citoyen habitant à la route de Cressy qui m'a fait part de son mécontentement sur le dernier plan de la Ville d'Onex dans l'Onex Magazine sous le titre l'essentiel de la sécurité.

Son chemin de Cressy a disparu et ça s'appelle route de Loëx maintenant. Et il n'est pas du tout content. Voilà. Merci Monsieur le Président.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. Dans la séance du mois de mars, j'ai signalé le problème rencontré par le personnel de la voirie pour laver les abribus à la place du marché. Donc le problème c'était tous les véhicules mal stationnés malgré les panneaux interdiction de stationner.

Lundi 4 novembre 2024, place du Marché le soir, bis repetita. L'équipe de la voirie s'est retrouvée dans la même situation que dans le mois de mars. A l'occasion du CM du mois mars, mais c'est parce qu'on m'a répondu, je cite.

« L'information que vous avez donnée, elle est pertinente. Sachez qu'elle sera remontée rapidement d'ici demain matin auprès de la police municipale pour qu'elle soit attentive effectivement aux véhicules qui sont mal stationnés. » Bon, je ne peux que constater que l'information n'a pas passé.

Dans la séance du mois de septembre, j'avais parlé du drapeau d'Onex qui flotte ici devant la salle du Conseil municipal. Madame la Maire m'avait dit dans la réponse, nous allons prendre des mesures pour le faire réparer.

Bon un drapeau déchiré ne se répare pas, il se change. Aujourd'hui, je parle d'un autre drapeau. Cette fois-ci, je dois signaler qu'un autre emblème national, celui de la croix blanche mérite l'attention du Conseil administratif.

Enfin, il est déchiré et la couleur de fond est loin d'être le Pantone 485C. Et en plus, à mon avis, la taille du drapeau national doit être plus grande que les autres drapeaux qui flottent dans le même mât.

Et pour terminer, je vais parler de l'Astr'Onex. Les mardis et les jeudis, l'Astr'Onex, cette salle très chère et très utilisée par les habitants d'Onex, et d'ailleurs accueille les Casse-Croûte. Parmi les assistances et repas convivial, il y a plusieurs personnes qui se déplacent avec des cannes ou des déambulateurs.

Ils arrivent au local avant l'heure d'ouverture. Le banc le plus proche se trouve à une trentaine de mètres de l'entrée, vers la porte de la Maison onésienne. Ma question, est-ce que la voirie peut installer un banc à côté de la porte de l'Astr'Onex ?

Et je ne veux pas recevoir pour réponse, que l'Astr'Onex va bientôt disparaître, parce qu'il ne va pas disparaître du tout. Ou que les seniors peuvent faire un effort et marcher quelques mètres. Merci Monsieur le Président.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je reviens toujours dans mon petit quartier, là au sud de l'Aire. Malheureusement malgré mes demandes répétées, je ne reçois toujours pas l'Onex Magazine. C'est un peu dommage parce qu'on est quand même sur Onex, enfin quand je paie les impôts, je m'en rends compte.

Donc je pense que ça serait bien quand même qu'au niveau de la distribution, on s'assure que les gens du sud de l'Aire reçoivent l'Onex Magazine. On peut bien sûr le voir en ligne, bien sûr il y a d'autres possibilités, mais tout le monde ne va pas sur le site de la commune. Et je pense que les habitants d'Onex Sud doivent aussi avoir ce magazine édifiant.

Après, je reviens toujours aussi sur le site de la commune parce que le site internet ne montre toujours pas de carte de la commune et des chemins de la commune. Et bien ça n'aide pas non plus à ce que les gens du sud s'identifient à la commune et l'impression d'habiter à Onex.

Donc je pense aussi que cette demande, je vais la répéter chaque fois, jusqu'à ce qu'il se passe quelque chose. C'est comme dans Astérix en Hispanie, je vais retenir ma respiration jusqu'à ce qu'il se passe quelque chose, pour des références de BD puisque Anne KLEINER a rappelé avant que la BD à Genève c'est important et j'en suis d'accord.

Et puis la troisième chose, c'est le plan lumière d'Onex. On l'a reçu aujourd'hui, je ne sais pas si vous avez tous reçu, mais on a reçu les documents. Et là aussi, c'est assez édifiant parce que j'habite moi toujours dans le sud de l'Aire, dans un quartier qui est défini comme bois et zone agricole, alors que juste en face de l'autre côté de l'Aire, on est dans un pavillonnaire.

Alors pour moi, je suis très content d'habiter dans un bois ou dans une zone agricole, mais ça fait au moins 60 ans que c'est une zone villa. Donc je pense que ce n'est pas très juste. Et puis alors là de vouloir éteindre toute la lumière là-bas en disant que voilà on va supprimer les... dans les premières mesures à faire c'est d'éteindre tout l'éclairage du Pont-du-Centenaire et des Verjus et de supprimer les luminaires.

Il faudrait commencer déjà à aller voir. Je pense que les gens qui ont fait ça, ils ne sont jamais allés au sud de l'Aire, je les encourage d'y aller une fois en hiver voir comment ça se passe l'éclairage dans ce quartier.

Déjà que le peu d'éclairage qu'il y a, c'est déjà très dangereux. Et je pense qu'avant d'éteindre, comme c'est proposé là-dessus ces endroits qui sont prioritaires pour la suppression des luminaires, faudrait peut-être s'assurer de la sécurité des piétons et des vélos parce que je vous assure que maintenant quand les enfants rentrent en hiver de l'école, et bien ce n'est pas évident si on éteint les luminaires le long de ce chemin.

Alors j'aimerais quand même qu'avant de prendre des mesures aussi extrêmes, les gens aillent voir sur place comment est la situation. Et loin de moi l'idée de contrer ce plan lumière, il est très bien. Sauf qu'il y a des effets de bord. Malheureusement il y a des effets de bord parce que ce sont des endroits où les gens ne vont jamais, c'est au sud de la commune. Merci.

Mme MARTINEZ CARABALLO (Ve) : Merci, Monsieur le Président. On m'a fait une plainte aujourd'hui, une remarque par rapport au chemin qui passe par le parc des Évaux, le cycle des Marais et puis l'école des Bossons.

En fait c'est un chemin qui passe par la forêt que ce n'est vraiment pas éclairé. Et du coup les parents et les enfants du coup qui passent par là pour aller à l'école, en fait ils doivent amener des lampes torches ou sur le téléphone, enfin c'est vraiment mal éclairé.

Du coup, ils voulaient savoir si c'était possible de mettre des lampadaires ou de régler ce problème ? Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je prends les questions les unes après les autres. Pour répondre à Monsieur Sven RITTER, oui en effet, jusque-là on donnait des préavis défavorables, et puis dorénavant on s'aligne sur la décision de la Berne fédérale, qui ne s'oppose pas à cela. Et on avait eu ces discussions avec vous d'ailleurs donc voilà.

Concernant Madame MASE, vous ne nous demandiez pas forcément une réponse mais on va quand même regarder, on va voir, on va prendre contact avec les SIG pour voir ce qu'il se passe. C'est vraiment assez étrange.

Madame SCHMIDT-MESSINA, alors oui le Service de l'aménagement et le Secteur des espaces verts sont en contact avec la Fondation des Parkings parce qu'en fait, le projet des jardins potagers de la valorisation de cette partie-là de la commune, se trouve sur le toit de la Fondation des parkings.

Et la Fondation des parkings, ça fait un moment maintenant, qu'ils nous ont dit qu'ils voulaient faire des travaux d'étanchéité et puis en fait, malheureusement ces travaux d'étanchéité prennent plus de temps que prévu par rapport à leur planning à eux.

Et ce qui est prévu, c'est que... attendez, je ne veux pas me tromper dans les dates. Ce qui est prévu, c'est qu'ils fassent ce projet d'étanchéité de la dalle vers la fin 2025, début 2026. Et en fait c'est dommage parce que ça retarde notre projet. Nous, une fois qu'ils ont fini de faire ces travaux, on va faire une étude pour savoir ce qu'on peut mettre sur le toit pour pas qu'il s'écroule, mais voilà, la solidité du toit.

Et évidemment qu'on ne peut pas faire ce projet d'étude tant qu'ils n'ont pas fait les travaux. On pensait parce que ça fait un moment qu'ils ont ce projet, et je pensais qu'il allait être plus rapide que ce qu'ils sont. Et malheureusement ça retarde le projet pour ce parc.

Et nous, on avait pris un premier contact, on avait fait un atelier avec la population parce qu'on pensait qu'on pouvait aller de l'avant, et puis finalement eux, ils ont retardé leur projet, donc ça retarde tout le projet malheureusement. Donc ça veut dire que je reviendrais, si je suis élue, enfin le Conseil administratif futur viendra certainement avec ce projet selon sa décision du moment exactement, de quelle suite à donner, mais pas avant 2026.

Après Monsieur SUCHET, alors je vous remercie pour vos remarques et en effet, on a lancé ce projet d'extinction pour respecter la faune, on se rend compte que finalement la faune elle est beaucoup plus active la nuit par rapport au jour.

Mais lorsqu'on arrivera de ce côté-là de la commune, avant de faire l'extinction, il y aura une discussion avec la population. Donc le Secteur du développement durable prendra contact avec vous.

Et puis, Madame MARTINEZ, alors donc là ce que vous proposez, c'est d'éclairer les bois. Voilà, c'est une demande qui est faite alors que nous, on essaie d'aller dans le sens de la trame noire. C'est plutôt cette réflexion-là qui est menée. Je comprends tout à fait le souci de la sécurité, le fait d'avoir peur.

Alors que voilà, là il y a peut-être une discussion qu'on pourrait avoir avec ces personnes, peut-être éventuellement une rencontre pour voir comment... qu'est-ce qu'on peut trouver comme chemin pour que les choses puissent se passer bien pour eux.

Mais aussi dans cet objectif de dire, moins il y a de lumière, plus il y a un respect par rapport à l'environnement et puis cette trame noire sur laquelle on commence toutes les communes sont dans cette démarche. Mais je pense pourquoi pas une rencontre avec le service si jamais. Voilà, merci.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Une réponse à Monsieur RITTER concernant les défibrillateurs. Vous avez raison, il y a un nouveau défibrillateur qui a été installé récemment au chemin François-Chavaz. C'est un défibrillateur solaire. Il est autonome.

Il y avait une pertinence de l'installer à cet endroit-là parce qu'on est proche du cimetière, mais pas seulement. On est proche du parcours Vita, des installations scolaires telles que la salle de gym où il y a différents clubs sportifs.

Vous trouverez sur le site de la Ville d'Onex le plan de ce défibrillateur. Alors effectivement il n'est pas encore à jour puisqu'il manque celui de François-Chavaz, mais sur le plan je peux vous dire qu'il y a actuellement six défibrillateurs connectés 24h/24 sur le territoire onésien. Nous avons sept défibrillateurs dans les bâtiments communaux. Et nous avons trois défibrillateurs dans les véhicules de la police municipale et des sapeurs-pompiers.

A noter aussi que si vous avez bonne mémoire, en 2019, c'est Monsieur Gérard FUSCO qui avait déposé une motion avec l'appui du groupe Socialiste sur ce sujet-là qui avait été largement adoptée, en particulier demandant de développer les défibrillateurs sur la commune et puis d'organiser des cours.

Donc voilà je pense que cette réponse devrait vous satisfaire, mais c'est très volontiers que nous pouvons en discuter. Donc effectivement c'est très pertinent de pouvoir rajouter ces défibrillateurs.

Une deuxième réponse, nous avons reçu la semaine dernière par courriel une question de Madame KELLER concernant le coût des crèches pour la Ville d'Onex. Je peux vous donner quelques chiffres qui correspondent donc pour les prix des crèches.

Pour la crèche Rondin-Picotin, nous sommes à un prix de Fr. 36'864.00, enfin Fr. 37'000.00 pour la crèche Rondin-Picotin. Il s'agit là de la subvention communale. Pour la crèche Coquelibulle, nous sommes à environ Fr. 38'000.00. Pour la crèche Arabelle à Fr. 48'000.00.

Je peux également vous donner les chiffres sur l'accueil familial de jour, bien entendu c'est beaucoup moins cher. On est à une subvention de Fr. 29'327.00 par places auprès de l'accueil familial de jour. Et puis en ce qui concerne la garderie Plume, ou la garderie de Rondin-Picotin ou la garderie le Bocage, nous sommes à environ Fr. 19'500.00 la place.

Ce que vous pouvez également retenir, c'est que l'effort consenti par la Ville d'Onex par ce Conseil municipal pour le budget de 2024, nous avons environ Fr. 10'000'000.00 consacré à la petite enfance. Pour le budget 2025, c'est près de Fr. 13'000'000.00 qui est consacré à la petite enfance, à l'accueil pour la petite enfance sur un budget de Fr. 70'000'000.00.

Et puis dernière question de Madame KELLER, qui nous a adressé ça par courriel la semaine dernière, concernant l'affichage. Vous saviez qu'il y avait eu une procédure juridique sur l'attribution du mandat.

Je vous confirme qu'effectivement aujourd'hui c'est la société NéoAdverstising qui a le mandat sur la Ville d'Onex. Donc si vous souhaitez mettre des affiches pour les élections municipales l'année prochaine, c'est à eux qu'il faut s'adresser. J'en ai terminé Monsieur le Président. Merci.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Pour les dernières questions, concernant la piscine municipale, Monsieur GAUTHIER, en effet il y a une rupture de conduite à la piscine municipale, donc un accident auquel la Ville d'Onex a dû faire face assez rapidement.

Elle a été fermée trois jours pour réparer, faire des réparations d'urgence. Et puis depuis le 17 novembre, sauf erreur, elle est fermée pour faire des travaux un petit peu plus importants. Elle sera réouverte le 30 novembre. Bien sûr que le locataire a été prévenu par la régie qui gère ces locaux.

Concernant l'erreur que vous nous avez indiquée dans Onex Magazine, nous sommes vraiment navrés. Voilà l'Onex Magazine est sorti. Peut-être que la correction peut être faite sur le PDF qui est en ligne.

Concernant la place du Marché et les problèmes de véhicules qui se trouvent garés là lorsque la voirie vient faire son travail. Je vous remercie de nous le signaler. Une fois encore, nous allons remonter ça à nos services et demander à ce que la voirie puisse faire son travail.

Merci également de nous signaler la question du besoin de bancs auprès de l'Astr'Onex. Nous allons voir de quelle façon nous pouvons y répondre.

Concernant la distribution de l'Onex Magazine, nous venons de changer de prestataire. Alors je ne sais pas si vous le receviez habituellement l'Onex Magazine ? Une fois sur trois d'accord. Nous avons changé de prestataire et puis nous avons reçu quelques plaintes. Alors nous allons voir de quelle manière nous pouvons améliorer la distribution, notamment au-delà de l'Aire.

Sur le site de la commune, il y a une carte qui indique quelques prestations mais comme c'est une carte Google, on n'arrive pas à voir les frontières puis jouer avec l'interactivité de la carte. Alors je vais voir avec... nous allons voir avec le service communication de quelle manière nous pouvons mieux délimiter les frontières de la commune de façon à ce qu'il y ait cette information claire. C'est tout pour moi je crois, merci.

M. le Président : Merci Madame KLEINER. A noter une petite anecdote par rapport à Google, ça fait 23 ans que j'habite le chemin des Pampres. Google n'est toujours pas capable d'indiquer ce chemin. Il envoie toujours au chemin de Belle-Cour toutes les personnes qui viennent. Donc c'est connu. C'est un problème assez général chez Google.

Alors non personnellement je n'ai pas pris ce temps-là, mais je sais que certains l'ont fait mais pas personnellement. Madame YUNUS EBENER, rapidement s'il vous plaît.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Rapidement ? Je vais essayer. Oui alors si parfois nous ne répondons pas forcément à toutes les questions, c'est parce qu'on n'a pas les réponses.

Typiquement Monsieur PRAT a posé une question concernant les drapeaux, on ne sait pas. Mais vos questions sont retenues et puis après on revient avec une réponse lors du prochain Conseil municipal. Voilà.

M. le Président : Merci Madame YUNUS EBENER. Voilà, et bien nous arrivons au terme de notre ordre du jour. Et je lève la séance. Maintenant que la séance est levée, je peux donner au public la parole, si le public souhaite prendre la parole. Y a-t-il des questions du public ? Ça ne semble pas être le cas, donc je lève définitivement la séance et je vous souhaite une bonne soirée et une bonne nuit. Au mois prochain.

La séance est levée à 22 heures 07.

La 1^{ère} Secrétaire :

Le Président :

Nathalie KELLER

Luc ABBE-DECARROUX